

Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

NUMERO DU DOSSIER/FILE #: 2016-009364
COTE DE SECURITE/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B
Solicitor-Client/ Litigation Privilege
FOR INFORMATION

s.23

TITRE/TITLE: *Assembly of First Nations & First Nations Child and Family Caring Society of Canada et al. v. Attorney General of Canada*

[redacted]



Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Protected B
Solicitor-Client/Litigation Privilege
FOR INFORMATION

2016-009364

MEMORANDUM FOR THE MINISTER

Assembly of First Nations & First Nations Child and Family Caring Society of Canada et al. v. Attorney General of Canada

s.23

[redacted]

Pages 3 to / à 13

are withheld pursuant to section

sont retenues en vertu de l'article

23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information



NUMERO DU DOSSIER/FILE #: 2016-009364
COTE DE SECURITE/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B
Solicitor-Client/ Litigation Privilege
FOR INFORMATION

TITRE/TITLE: *Assembly of First Nations & First Nations Child and Family Caring Society of Canada et al. v. Attorney General of Canada*

s.23

[redacted]



Protected B
Solicitor-Client/Litigation Privilege
FOR INFORMATION

2016-009364

MEMORANDUM FOR THE MINISTER

Assembly of First Nations & First Nations Child and Family Caring Society of Canada et al. v. Attorney General of Canada

s.23

[redacted]

Pages 16 to / à 17

are withheld pursuant to section

sont retenues en vertu de l'article

23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

FOR INFORMATION
NUMÉRO DU DOSSIER/FILE #: 2016-009609
COTE DE SÉCURITÉ/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B

TITRE/TITLE: Superior Court Appointments Process

SOMMAIRE EXÉCUTIF/EXECUTIVE SUMMARY

- [redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

- Recent media reports have highlighted the growing number of judicial vacancies on the superior courts, and inferred that vacancies are contributing to scheduling delays and are impairing access to justice challenges.

- The Government has taken steps to ensure that Governor in Council appointments are open and transparent, representative of Canada's diversity, and merit-based. While judicial appointments were excluded, public statements have confirmed that the same principles will apply to judicial appointments.

- You have committed to reviewing the current system of Judicial Advisory Committees administered by the Commissioner for Federal Judicial Affairs. [redacted]

Soumis par (secteur)/Submitted by (Sector): Public Law and Legislative Services

Responsable dans l'équipe du SM/Lead in the DM Team: Claudine Patry

Revue dans l'ULM par/Edited in the MLU by: Sarah McCulloch

Soumis au CM/Submitted to MO: 4 May 2016

Pages 19 to / à 21

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

21(1)(a), 21(1)(b)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l'accès à l'information

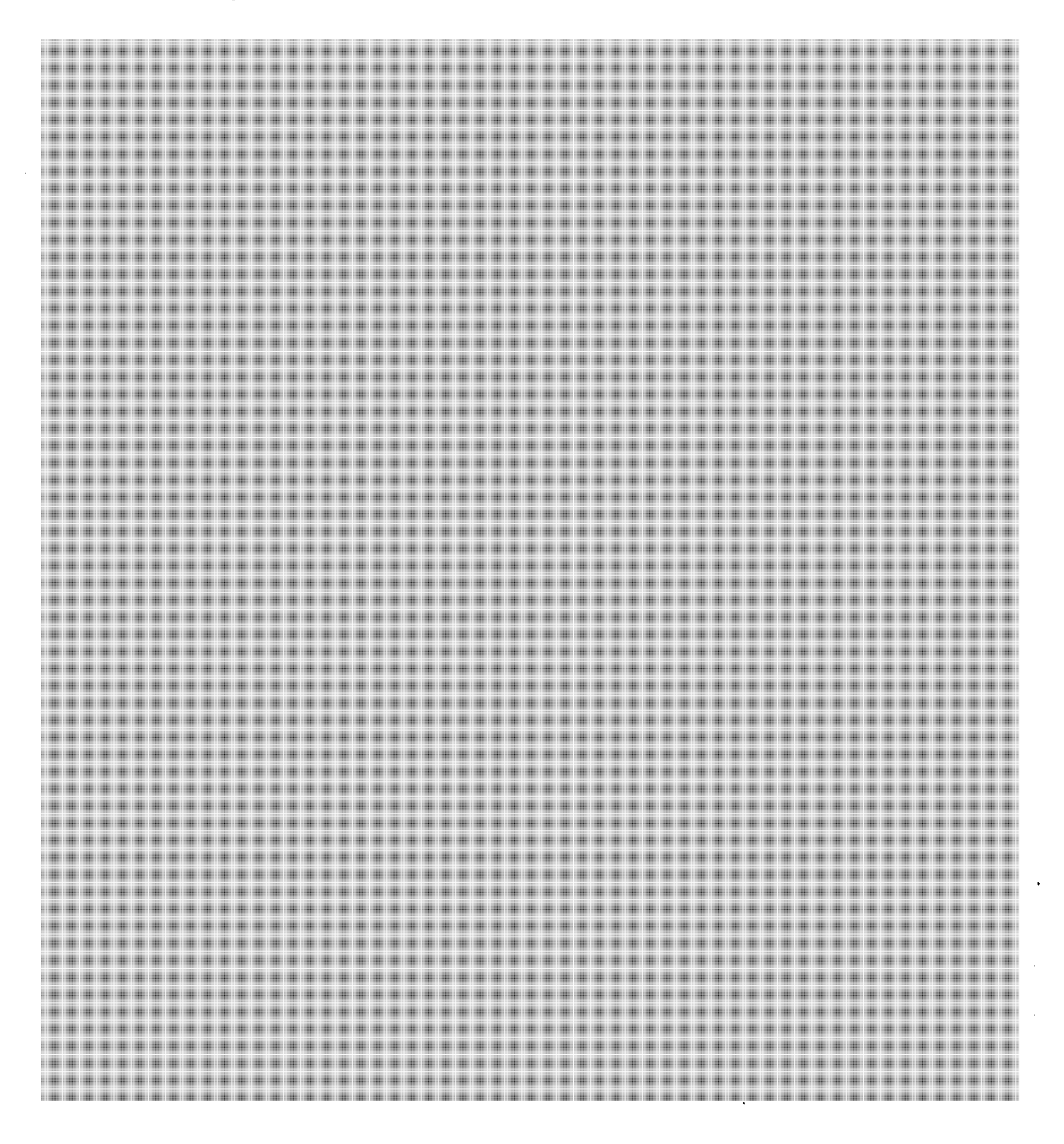
s.69(1)(e)

Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

NUMÉRO DU DOSSIER/FILE #: 2016-009733
COTE DE SÉCURITÉ/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B

TITRE/TITLE: Supreme Court of Canada Appointments Process



Pages 23 to / à 27

are withheld pursuant to section

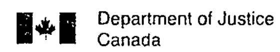
sont retenues en vertu de l'article

69(1)(e)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

s.69(1)(e)



Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

SCENARIO
NUMERO DU DOSSIER/FILE #: 2016-011098
COTE DE SÉCURITÉ/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B

TITRE/TITLE: Ministerial Consultation Federal Strategy against Gender Based Violence May 30, 2016

[redacted]

Pages 29 to / à 44

are withheld pursuant to section

sont retenues en vertu de l'article

69(1)(e)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

FOR INFORMATION
NUMERO DU DOSSIER/FILE #: 2016-011763
COTE DE SÉCURITÉ/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B – Solicitor-Client Privilege

TITRE/TITLE: Bill C-14 – Implications of Not Meeting the June 6 Deadline

SOMMAIRE EXÉCUTIF/EXECUTIVE SUMMARY

- This note outlines key implications if Parliament does not pass Bill C-14, *An Act to amend the Criminal Code and to make related amendments to other Acts (medical assistance in dying)*, by June 6, 2016, the date on which the declaration of invalidity issued by the Supreme Court in *Carter v Canada*, 2015 SCC 5 will take effect, assuming no further extension of the suspension of the declaration is obtained.

- On February 6, 2015, the Supreme Court declared unconstitutional the criminal prohibitions against consensual killing (s. 14) and assisting suicide (s. 241(b)), but suspended the declaration for a period of 12 months. On January 15, 2016, the Court extended the suspension for a further four months until June 6, 2016, subject to exceptions for Québec and individuals who obtain prior judicial authorization.

- As of June 6, there will be no criminal prohibition against physician-assisted dying where the conditions in the Court's declaration in *Carter* are satisfied. Of greater concern, there may be no prohibition on consensual killing or assisting suicide at all.

- There will be some regulation of medical assistance in dying if C-14 is not passed, since provincial and territorial health law and policies of regulatory bodies will govern in the absence of federal criminal law.

- In Quebec, there will be a legislative regime in place; in other jurisdictions, general health law and non-statutory guidelines or policies will apply. However, there will be no national framework outlining the scope of eligibility. Nor will there be a consistent set of safeguards governing medical assistance in dying across the country or a national mechanism to effectively monitor the implementation of this new practice which represents a fundamental change to the Canadian medical landscape. In addition, there will be considerable legal uncertainty as to the ongoing effect, if any, of the *Criminal Code* prohibitions invalidated in *Carter* due to lack of clarity in the Supreme Court's remedial order.

Soumis par (secteur)/Submitted by (Sector): Public Law and Legislative Services Sector

Responsable dans l'équipe du SM/Lead in the DM Team: Caroline Leclerc

Revue dans l'ULM par/Edited in the MLU by: Matt Ignatowicz

Soumis au CM/Submitted to MO: May 30, 2016


Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

Protected B – Solicitor-Client Privilege
FOR INFORMATION

2016-011763

MEMORANDUM FOR THE MINISTER

Bill C-14 – Implications of Not Meeting the June 6 Deadline

ISSUE

This note outlines key implications if Parliament does not pass Bill C-14, *An Act to amend the Criminal Code and to make related amendments to other Acts (medical assistance in dying)*, by June 6, 2016, the date on which the declaration of invalidity issued by the Supreme Court in *Carter v Canada*, 2015 SCC 5 will take effect, assuming no further extension of the suspension of the declaration is obtained.

BACKGROUND

On February 6, 2015, the Supreme Court declared unconstitutional the criminal prohibitions against consensual killing (s. 14) and assisting suicide (s. 241(*b*)), but suspended the declaration for a period of 12 months. On January 15, 2016, the Court extended the suspension for a further four months until June 6, 2016, subject to exceptions for Québec and individuals who obtain prior judicial authorization.

As of June 6, there will be no criminal prohibition against physician-assisted dying where the conditions in the Court's declaration in *Carter* are satisfied. Of greater concern, there may be no prohibition on consensual killing or assisting suicide at all. Other than in Quebec, there will be no legislative framework governing eligibility for medical assistance in dying (MAID) or setting out MAID-specific legal safeguards.

CONSIDERATIONS



Pages 47 to / à 48

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

21(1)(a), 21(1)(b), 23

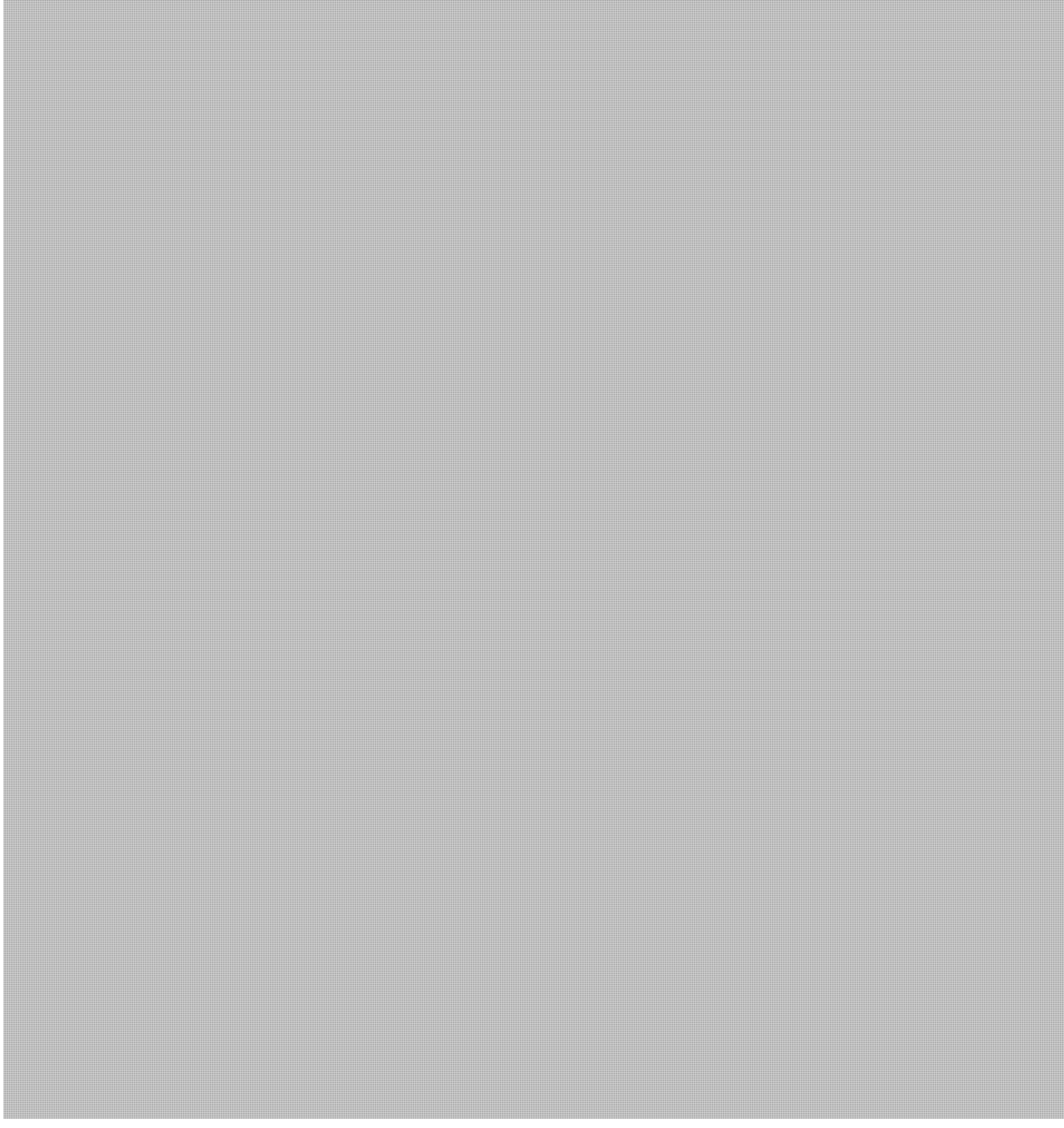
of the Access to Information Act

de la Loi sur l'accès à l'information

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

s.23



CONCLUSION

There will be some regulation of medical assistance in dying if C-14 is not passed by June 6, 2016, since provincial and territorial health law and policies of regulatory bodies will govern in the absence of federal criminal law. In Quebec, there will be a legislative regime in place; in other jurisdictions, general health law and non-statutory guidelines or policies will apply. However, there will be no national framework outlining the scope of eligibility. Nor will there be a consistent set of safeguards governing medical assistance in dying across the country or a national mechanism to effectively monitor the implementation of this new practice which

represents a fundamental change to the Canadian medical landscape. In addition, [redacted]

ANNEXES

Annex 1: [redacted]

PREPARED BY

Jeanette Ettel
Senior Counsel
Human Rights Law Section
613-946-9890

Joanne Klineberg
Senior Counsel
Criminal Law Policy Section
613-957-0199

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

Pages 51 to / à 56

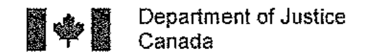
are withheld pursuant to section

sont retenues en vertu de l'article

23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

s.21(1)(b)

FOR INFORMATION
NUMÉRO DU DOSSIER/FILE #:2016-011826
COTE DE SÉCURITÉ/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B

TITRE/TITLE: Media Attention in Relation to the Ministerial Review Application Pursuant to Section 696.1 of the *Criminal Code* in the Jacques Delisle File

SOMMAIRE EXÉCUTIF/EXECUTIVE SUMMARY

- On Thursday, May 26, 2016, print media, specifically the Globe and Mail, Journal de Montréal, and Le Soleil, published articles concerning expert opinions obtained by Mr. Delisle's legal team that challenge the evidence presented by the Crown experts at Mr. Delisle's trial for first degree murder of his wife, Ms. Nicole Rainville.

- In 2012, Mr. Delisle was found guilty of the premeditated murder of his wife. He did not testify at his trial. The defence maintained that the victim committed suicide. The Quebec Court of Appeal dismissed Mr. Delisle's appeal from his conviction and, in December 2013, the Supreme Court of Canada dismissed his application for leave to appeal.

- In March 2015, Mr. Delisle applied for ministerial review of his conviction. [redacted]

Soumis par (secteur)/Submitted by (Sector): Criminal Conviction Review Group

Responsable dans l'équipe du SM/Lead in the DM Team: Caroline Leclerc

Revue dans l'ULM par/Edited in the MLU by: Matt Ignatowicz

Soumis au CM/Submitted to MO: May 30, 2016

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Protected B
FOR INFORMATION

2016-011826

MEMORANDUM FOR THE MINISTER

Media Attention in Relation to the Ministerial Review Application Pursuant to Section 696.1 of the *Criminal Code* in the Jacques Delisle File

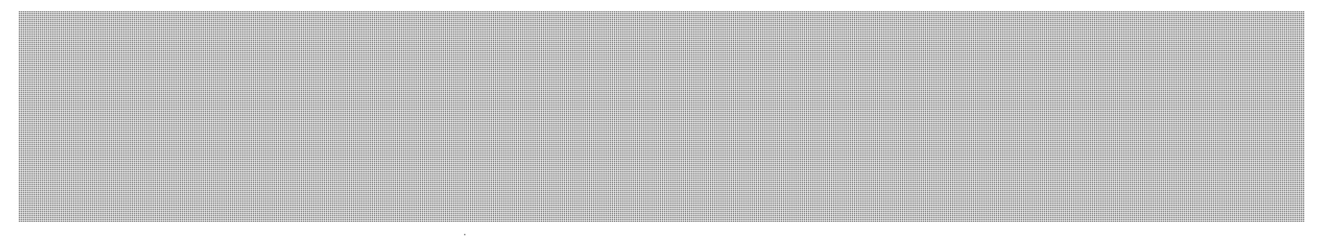
ISSUE

On Thursday, May 26, 2016, several print media outlets, including The Globe and Mail, Le Journal de Montréal, and Le Soleil, carried articles concerning the case of former Quebec Court of Appeal Justice Jacques Delisle. The articles focus on expert reports, which Mr. Delisle submitted in support of his application to you pursuant to section 696.1 of the *Criminal Code* (Miscarriages of Justice). They challenge the Crown's expert evidence presented at his trial. Expert evidence was significant in establishing the Crown's theory that Mr. Delisle murdered his wife as opposed to her committing suicide.

BACKGROUND

In 2012, Mr. Jacques Delisle (a retired justice from the Quebec Court of Appeal) was found guilty of the first degree murder of his wife, Ms. Nicole Rainville. He was sentenced to life imprisonment without eligibility for parole for 25 years. Mr. Delisle did not testify at trial. In May 2013, the Quebec Court of Appeal dismissed Mr. Delisle's appeal from his conviction. In December 2013, the Supreme Court of Canada dismissed his application for leave to appeal.

In March 2015, Mr. Delisle applied for ministerial review of his conviction. Mr. Delisle is now represented by the Association in Defence of the Wrongfully Convicted (AIDWYC). In the application, AIDWYC requested that an independent agency and/or one or more independent experts in the fields of forensic pathology and firearms re-examine the trial evidence and findings surrounding Ms. Rainville's death. s.21(1)(b)


[redacted]

Suggested public statement

Department of Justice officials have received an application from Mr. Delisle. Mr. Delisle's application is currently being reviewed, including the circumstances surrounding Mr. Delisle's conviction. Until the review of Mr. Delisle's application is complete, no decision can be made on his application.

CONCLUSION

Mr. Delisle's case received wide spread media attention in Quebec. The articles from Thursday, May 26, 2016, may generate more attention and further inquiries.

ANNEXES

Annex 1: Media Articles

PREPARED BY
Kerry Scullion
Director and General Counsel
Criminal Conviction Review Group
613-991-8203

ANNEX 1

Provided by NewsDesk http://www.infomedia.gc.ca/justice/ Fourni par InfoMédia

Published | Publié: 2016-05-26
Received | Reçu: 2016-05-26 5:46 AM

leSoleil

LE SOLEIL
ACTUALITÉS, Page: 5

Sous la loupe du ministère de la Justice

François Bourque

Le sort de l'ex-juge Jacques Delisle, emprisonné depuis juin 2012, est désormais entre les mains de la ministre fédérale de la Justice.

Le procureur James Lockyer ne le dira pas mais l'élection d'un gouvernement libéral l'automne dernier crée un contexte plus favorable à une révision que sous les conservateurs.

En théorie, la couleur politique du gouvernement ne devrait cependant rien changer. Une demande de révision au ministre ne fait pas appel à l'arbitraire, à l'empathie ou aux affinités politiques. On cherche plutôt à évaluer la possibilité qu'une erreur judiciaire ait été commise.

Pour un condamné, c'est la dernière chance de faire corriger une erreur après avoir épuisé les recours judiciaires habituels.

Dans le cas du juge Delisle, la Cour suprême avait refusé d'entendre l'affaire, ce qui avait mis fin aux procédures d'appel. Le processus de révision est structuré de la façon suivante.

1 L'évaluation préliminaire

Le Ministère demande à un avocat du CCRG (Criminal Conviction Review Group) d'examiner les faits soumis, d'évaluer s'il y a des éléments nouveaux qui n'étaient pas disponibles lors de l'appel et qui auraient pu influencer le verdict.

Le dossier Delisle en est encore à cette première étape. Le CCRG a demandé des rapports à des experts et attend les conclusions finales de l'un d'eux.

A première vue, il y a deux faits nouveaux dans l'affaire Delisle. Sa confession voulant qu'il aurait aidé sa femme à se suicider en déposant l'arme près d'elle avant de partir. Mais surtout, les récents constats des experts balistiques sur la trajectoire de la balle.

Au terme de cette étape, la ministre peut décider de fermer le dossier, qu'il fasse l'objet d'une enquête, ou d'ordonner immédiatement un renvoi à la Cour d'appel ou un nouveau procès.

2 L'enquête

La possibilité d'une erreur judiciaire est déjà établie, mais des preuves additionnelles peuvent être nécessaires : entrevues avec des témoins, tests scientifiques, consultations auprès d'acteurs de la cause ou d'autres sources.

La durée de cette enquête dépendra de la complexité de la cause et du travail de vérification requis.

La jurisprudence suggère qu'à partir de cette étape, un condamné peut espérer obtenir une libération sous caution.

Avant d'accorder une telle libération, la Cour supérieure analysera les probabilités d'erreur judiciaire, le risque que la personne cherche à fuir et le danger éventuel pour la sécurité publique.

Des motifs humanitaires peuvent alors être invoqués. M. Delisle a eu 81 ans au début du mois.

3 Le rapport d'enquête

Le comité de révision (CCRG) produit un rapport résumant les informations recueillies. Le demandeur dispose alors d'un an pour le commenter avant qu'il soit soumis au ministre de la Justice pour décision.

4 La décision

Quatre issues possibles : rejet de la demande, renvoi de questions à une cour d'appel, autorisation d'une nouvelle procédure d'appel, nouveau procès. PHOTO: PHOTOTHEQUE LE SOLEIL ILLUS: Nicole Rainville

THE GLOBE AND MAIL

May 26, 2016

New evidence suggests Quebec judge wrongly convicted of murder: lawyer

By ERIC ANDREW-GEE

Appeals lawyer calls for formal investigation of case in which Quebec man, 81, is serving life sentence for wife's murder

New forensic evidence suggests the only Canadian judge convicted of murder is innocent and that his wife's death from a gunshot wound was suicide, his lawyer says in a recent request for a Department of Justice investigation of the case.

Retired Quebec Court of Appeal judge Jacques Delisle has been serving a life sentence for first-degree murder since 2012, when a jury found him guilty in a trial that fascinated the province. He has lost each of his appeals, including one to the Supreme Court of Canada in 2013, and is now counting on a rarely used ministerial review that could return his case to the courts.

He has always maintained that his wife, Nicole Rainville, shot herself, though last year he told the CBC that he provided her with the loaded pistol that fired the fatal shot. Ms. Rainville was suicidal after a stroke left her right side paralyzed.

The famed appeals lawyer James Lockyer has taken up Mr. Delisle's case and is now urging the Justice Minister to wrap up a preliminary assessment launched last year and proceed to a formal investigation.

Three forensics experts have submitted reports to the department's Criminal Conviction Review Group attesting that the fatal bullet in Ms. Rainville's death was fired from a 90-degree angle rather than the 30-degree angle posited by the forensic pathologist in Mr. Delisle's trial, suggesting suicide rather than murder.

The experts point to fractures on the right side of her skull that indicate the bullet travelled horizontally from left to right before ricocheting to its final resting place in the back right side of her brain.

The trial pathologist who performed Ms. Rainville's autopsy missed these fractures, as well as bullet fragments in the right side of her brain. He also apparently failed to dissect the brain, inferring the bullet's trajectory from the entry wound and its endpoint.

In his memorandum to the minister, Mr. Lockyer argues that these errors led directly to Mr. Delisle's conviction and constitute a likely miscarriage of justice, which should trigger a formal investigation.

"He just connected two dots, without realizing there was a third dot in the middle, so he didn't look elsewhere," Mr. Lockyer said of the trial pathologist, André Bourgault.

Mr. Lockyer has had nearly a dozen wrongful convictions based on faulty science overturned, including several through ministerial review, and believes Mr. Delisle's case falls into that category.

"There is a systemic problem with the way science is used in criminal courts," he said. "It points to the problems that can happen in the justice system if we place too much reliance on experts."

Ms. Rainville's death was originally treated as a suicide after Mr. Delisle told first responders that his wife had shot herself in their Quebec City condo on November 12, 2009. But a patch of soot on Ms. Rainville's palm suggested to investigators that she had resisted as the gun was discharged, pointing to foul play.

When police began following Mr. Delisle they learned that he had been having an affair with his secretary, an ostensible motivation for killing his wife that the Crown leaned on heavily at trial.

The tale of a respected judge accused of a tawdry murder captured the Quebec public's attention. Mr. Delisle had spent fifteen years on the provincial Court of Appeal, and had retired just six months before Ms. Rainville's death to nurse his ailing wife.

The couple's children have always maintained their father's innocence.

"It's not a question of believing – it's stronger than feelings of belief, it's visceral," said Jean Delisle, Mr. Delisle's son, in an interview Wednesday. "We've believed him since Day 1. We've never abandoned him and we never will."

Mr. Lockyer filed the request for an investigation on May 11 and expects a decision from the minister within days. If the request is granted, the 81-year-old Mr. Delisle will seek bail on the grounds of his age, pending the result of the review, which could see his case returned to an appeal court or even set for a fresh trial.

Delisle prouverait son innocence

Trois rapports faits par des experts canadiens contrediraient la thèse du meurtre



KATHRYNE LAMONTAGNE
Jeudi, 26 mai 2016 00:00
MISE à JOUR Jeudi, 26 mai 2016 00:00

Clamant être emprisonné à tort pour le meurtre prémédité de sa femme, l'ex-juge Jacques Delisle pourrait bien détenir une nouvelle preuve «accablante» témoignant de son innocence. Cet élément inédit aurait échappé à tous les experts du procès, plaident ses avocats.

Au bout du fil, l'avocat torontois James Lockyer, fondateur de l'Association pour la défense des personnes injustement condamnées, jubile. Celui qui travaille depuis des mois à prouver l'erreur judiciaire dont prétend avoir été victime Jacques Delisle a en main trois nouveaux rapports d'experts émis en mars.

Ces expertises démolissent, selon lui, la preuve ayant condamné son client pour le meurtre par balle de son épouse.

Au cœur de ces révélations se trouvent une fracture du côté droit du crâne de la défunte, Nicole Rainville, ainsi que des fragments de balle contre cette fracture. Ces nouveautés appuieraient la thèse du suicide (voir encadré), prônée depuis toujours par l'ex-juge.

L'avocat, soulagé

«Quand j'ai vu ça, j'étais soulagé. J'ai toujours été totalement convaincu de l'innocence de Jacques Delisle et soudainement, il y a cette nouvelle preuve qui le prouve. Mais c'était délicat à voir», lance M. Lockyer.

«C'est une constatation extrêmement importante que malheureusement personne n'a faite avant le premier procès [...] Et maintenant, tout devient simple et naturel», se réjouit Me Jacques Larochelle, qui représente l'ex-juge depuis le début de cette affaire.

Armés de ces nouveaux outils, les deux criminalistes espèrent qu'Ottawa juge la cause sérieuse et permette à Jacques Delisle, 81 ans, de demander une liberté sous caution le temps que le Groupe de la révision des condamnations criminelles (GRCC) poursuive son travail. Ils ont bon espoir de recevoir une réponse au cours des prochains jours.

Des experts prudents

Certains experts consultés par *Le Journal* sont toutefois moins emballés par cette récente découverte et y mettent des bémols.

«Il peut y avoir 52 explications autres que celle qu'ils avancent. La pression dans la boîte crânienne, quand un événement comme ça arrive, ça peut faire des fractures un peu partout», confie l'une de nos sources.

Une autre rappelle le professionnalisme et l'expérience du pathologiste ayant pratiqué l'autopsie lors du décès de Nicole Rainville, qui a témoigné pour la Couronne. Les méthodes de travail de ce dernier sont toutefois mises à mal dans les récents rapports des trois experts, l'un d'eux soulevant «la pauvre qualité et quantité» des éléments amassés ainsi que «le manque de documentation écrite et photographique».

Conclusions mises en doute

Notons que les auteurs de ces rapports sont les mêmes qui, en mars 2015, affirmaient à *The Fifth Estate* et à *Enquête* douter des conclusions scientifiques de la Couronne dans le cas Delisle.

L'un des experts laissait déjà entendre que le projectile avait causé une fracture du côté droit du crâne. En parallèle, deux laboratoires ontariens sont toujours en train de réexaminer la preuve.

« ON PENSE À ÇA TOUS LES JOURS » – JEAN DELISLE

«Pensez-vous honnêtement que si mon père avait fait du mal à ma mère, on l'aurait supporté tant que ça, depuis le jour un?»

Les dernières années ont été difficiles pour Jean Delisle, le fils de Jacques Delisle, qui a toujours été convaincu de l'innocence de son père. «On pense à ça tous les jours. Il n'y a pas une journée qu'on n'y pense pas», lance-t-il, lors d'une rare entrevue téléphonique accordée au *Journal*.

«Nous autres, la famille Delisle, on n'a jamais fait de vague, on n'a jamais rien demandé à personne, jamais. On était une petite famille bien normale. Et on s'est donc bien fait détester», déplore-t-il.

Vent d'espoir

Les nouveaux éléments de preuve mis de l'avant par trois experts redonnent toutefois un vent d'espoir aux proches de l'ex-juge.

«Ces experts-là ne nous doivent rien, on ne les connaît pas, ils ne travaillent pas pour nous. Sur ce point-là, c'est très encourageant. Par contre, il y a eu des moments où on pensait que ce serait encourageant et pour je ne sais quelles raisons, ça a été décevant», nuance-t-il.

Rester fort

En l'espace de quelque temps, sa sœur et lui ont perdu leur mère, décédée en 2009, puis leur père, emprisonné en 2012 pour un meurtre qu'il assure n'avoir jamais commis. Depuis, les revers ont été plus omniprésents que les bonnes nouvelles. Comment rester fort?

«On ne vit que d'espoir. Quand il n'y a plus d'espoir, il n'y a plus de vie. On s'accroche à ça», résume-t-il. Même son de cloche chez son père de 81 ans, qu'il visite toujours régulièrement. «C'est la seule raison pour laquelle il passe à travers. Je pense qu'il est rendu au bout du rouleau. Il s'accroche à cet espoir-là, mais il manque de gaz un peu.»

Jean Delisle est maintenant dans l'attente d'un retour du Groupe de la révision des condamnations criminelles, qu'il espère positive. «C'est long», commente-t-il, rappelant que les trois experts ont remis en doute les conclusions de la Couronne depuis plus d'un an déjà, bien avant de remettre leurs rapports écrits.

CHRONOLOGIE

Juin 2012

Alors âgé de 77 ans, Jacques Delisle est reconnu coupable devant jury du meurtre prémédité de son épouse, Nicole Rainville, 71 ans, et condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. En mai 2013, la Cour d'appel refuse d'ordonner un nouveau procès. Sept mois plus tard, la Cour suprême refuse d'entendre la cause.

Printemps 2015

Aidé de l'avocat James Lockyer, spécialisé en erreurs judiciaires, l'ex-juge dépose une demande de révision ministérielle. Au même moment, trois experts affirment à la télévision être convaincus qu'il y a un doute raisonnable. M. Delisle, qui n'a pas dit un mot lors de son procès, révèle avoir aidé sa femme à s'enlever la vie en lui remettant une arme chargée.

THÉORIE DE LA COURONNE

Nicole Rainville, physiquement diminuée et paralysée du côté droit de son corps, a été assassinée par son mari, Jacques Delisle, un homme en santé qui entretenait une relation extraconjugale avec sa secrétaire.

Le tir a été porté à angle et la balle est partie en ligne droite. Elle est allée directement de la tempe gauche à l'arrière de la tête, à droite.

THÉORIE DE JACQUES DELISLE

Suicidaire étant donné sa condition physique, Nicole Rainville s'est donné la mort. Jacques Delisle l'a aidée en lui apportant une arme chargée, avant de quitter leur logement.

Le tir a été porté perpendiculairement à la tempe gauche. La balle est allée de gauche à droite, où elle a ricoché à l'intérieur du crâne et causé une fracture, avant de dévier derrière la tête, à droite.



Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

FOR APPROVAL
NUMÉRO DE DOSSIER / FILE #: 2016-009875
COTE DE SÉCURITÉ / SECURITY CLASSIFICATION: PROTECTED B

TITRE/TITLE: Funding to Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin

SOMMAIRE EXÉCUTIF / EXECUTIVE SUMMARY

- Your approval is sought to provide funding to Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin for "S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle," a discretionary project that meets the criteria under the Victims Fund.
- Should you approve, your signature is required on the Approval to Commit Funds document (Annex 1), the Grants and Contributions Approval Document (Annex 2) to commit the funds in accordance with section 32 of the *Financial Administration Act*, and the letter to the recipient (Annex 3).

Approbation/signature de la ministre demandée pour le / Minister's signature/approval requested by:

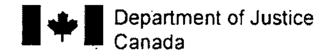
June 10, 2016, to commit funds

Soumis par (secteur) / Submitted by (Sector): Policy Sector

Responsable dans l'équipe du SM / Lead in the DM Team: Stéphanie Poliquin

Revue dans l'ULM par / Edited in the MLU by: Mariane Picard

Soumis au CM/Submitted to MO: May 25, 2016



Protected B
FOR APPROVAL

2016-009875

MEMORANDUM FOR THE MINISTER

Funding to Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin

ISSUE

Your approval is sought to provide funding to Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin for "S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle," a discretionary project that meets the criteria under the Victims Fund.

BACKGROUND

The Victims Fund is designed to advance departmental priorities in the area of victims of crime, identify emerging areas of concern and practice, and advance shared objectives with respect to victim issues with other levels of government and stakeholders, all with a view to giving victims a more effective voice in the criminal justice and federal corrections systems.

Interested organizations and provincial and territorial governments submit their funding proposals to the Department of Justice's Programs Branch for review and consideration. Departmental officials undertake a detailed review to ensure that the proposals meet program objectives and are linked to the mandate and the work of the Department.

CONSIDERATIONS

Through this project, the organization aims to unite men and women to the cause of victims of sexual assault; increase awareness and demystify the phenomena and impact of sexual assault against males to facilitate detection, denunciation and research in effective services; and gather and meet the different stakeholders involved in sexual victimization (policy makers, service providers, researchers, victims) in order to collaborate to increase the knowledge and capacity of sexual assault victims.

The anticipated total budget is $63,515 ($28,077 in fiscal year 2016-2017 and $35,438 in fiscal year 2017-2018). The costs specified in the proposal reflect the minimum amount of funding required to deliver the project as proposed. Any reductions would change the nature of the project and would impact both delivery and results.

RECOMMENDATION

Funding in the amount of $63,515 is recommended for this project. Should you approve, your signature is required on the Approval to Commit Funds document (Annex 1), on the Grants and Contributions Approval Document (Annex 2) to commit the funds in accordance with section 32 of the *Financial Administration Act*, and on the letter to Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin (Annex 3). A copy of the organization's funding application is attached as Annex 4.

ANNEXES [4]

Annex 1: Approval to Commit Funds
Annex 2: Grants and Contributions Approval Document
Annex 3: Letter to the funding recipient
Annex 4: Funding Application Form from the organization

PREPARED BY
Marc Rozon
Director, Innovations, Analysis
and Integration Directorate
Programs Branch
Policy Sector
613-954-2884


ANNEX 1

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Protected "B"
ANNEX 1

Approval to Commit Funds Under the Victims Fund

Victims Fund – Project (Victims Fund)

Requested Amount

$63,515

$28,077 in fiscal year 2016-2017
$35,438 in fiscal year 2017-2018

☐ **I approve.**

☐ **I do not approve.**

RIMS/File Number 7674969

City, Province **Lévis, Québec**

Client Name **Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin**

Title of Project **S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle**

Project Description

The organization aims to unite men and women to the cause of victims of sexual assault; increase awareness and demystify the phenomena and impact of sexual assault against males in order to facilitate detection, denunciation and research in effective services; and gather and meet the different stakeholders (policy makers, service providers, researchers, victims) involved in sexual victimization in order to collaborate to increase the knowledge and capacity of sexual assault victims.

L'organisme ralliera les hommes et les femmes à la cause des victimes d'agressions sexuelles; accroîtra la sensibilisation et la démystification du phénomène des agressions sexuelles vécues par les hommes, ainsi que ses conséquences, dans le but d'améliorer le dépistage, la dénonciation et la recherche de services efficaces; et rencontrera et rassemblera les différents acteurs (décideurs politiques, services d'aide, chercheurs, victimes) en matière de victimisations sexuelles afin d'œuvrer ensemble à augmenter les connaissances et le pouvoir d'agir des victimes d'agressions sexuelles.

The Honourable Jody Wilson-Raybould

Date

Copy

Canada

ANNEX 2

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Grants and Contributions Approval Document / Formulaire d'approbation des subventions et des contributions

Product Service Line - Ligne de service Victims Fund/ Fonds d'aide aux victimes	**Summary Commitment Line - Article d'engagement sommaire** Project (Victims Fund)/ Projet (Fonds d'aide aux victimes)

Funding Type - Mode de financement ☐ Grant - Subvention ☒ Contribution	**RIMS # / No SGI** 7674969	**Officer /Analyst - Officier /Analyste** Gagné, Andrée

Applicant - Demandeur VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES AU MASCULIN	**Applicant Address - Adresse du demandeur** CP 44515 Lévis QC G7A 4X5
Client Mandate - Mandat du client L'organisme vise à conscientiser la population et les instances politiques sur la problématique des agressions sexuelles perpétrées sur les hommes, durant leur enfance; orienter les hommes vers des ressources appropriées; et encourager les hommes de tous âges, qui ont été victimes d'agressions sexuelles, à demander de l'aide pour briser l'isolement et reprendre le contrôle de leur vie.	**Business Number - Numéro d'entreprise**

Project Information - Information sur le projet

Project Title - Titre du projet S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle	**Start Date - Date de début :** 2016/06/06 **End Date - Date de fin :** 2017/10/31

Description

The organization aims to unite men and women to the cause of victims of sexual assault; increase awareness and demystify the phenomena and impact of sexual assault against males in order to facilitate detection, denunciation and research in effective services; and gather and meet the different stakeholders (policy makers, service providers, researchers, victims) involved in sexual victimization in order to collaborate to increase the knowledge and capacity of sexual assault victims.

L'organisme ralliera les hommes et les femmes à la cause des victimes d'agressions sexuelles; accroîtra la sensibilisation et la démystification du phénomène des agressions sexuelles vécues par les hommes, ainsi que ses conséquences, dans le but d'améliorer le dépistage, la dénonciation et la recherche de services efficaces; et rencontrera et rassemblera les différents acteurs (décideurs politiques, services d'aide, chercheurs, victimes) en matière de victimisations sexuelles afin d'œuvrer ensemble à augmenter les connaissances et le pouvoir d'agir des victimes d'agressions sexuelles.

Total Budget / Budget total $63,515.00	**Amount Requested / Montant demandé** $63,515.00	**Amount Recommended / Montant recommandé** $0.00

Sources of revenues - Sources de revenus

Description	Cash - Argent comptant	In-Kind - En nature	Total
Justice Canada	$63,515.00	$0.00	$63,515.00

Project Assessment - Analyse du projet

The Victims Fund is designed to give victims a more effective voice in the federal justice and corrections systems. The financial assistance will support the achievement of these priorities and objectives and will benefit Canadians.

A review committee has received and assessed the merits of this project. The Review Committee supports this project as it meets the objectives of the Victims Fund and the Federal Victims Strategy.

Based on the Project Risk Assessment Tool, the overall level of risk is considered to be medium. The project is not considered to be complex in nature but the recipient has limited experience and will require closer monitoring.

The project budget has been reviewed by program and financial officers to ensure that it reflects only the costs necessary to successfully deliver the project.

Recommendation Justification - Justification de la recommandation

The assessment has revealed that the project will further the Victims Fund's results. The project activities are deemed to be realistic given the scope of the event/activities.

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Grants and Contributions Approval Document / Formulaire d'approbation des subventions et des contributions

This is page 2 of the Grants & Contributions Approval Document for the commitment of funds pursuant to section 32 of the Financial Administration Act for the project entitled "S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle", file number 7674969.

Ceci est la page 2 du formulaire d'approbation des subventions et contributions pour l'engagement des fonds en vertu de l'article 32 de la loi sur la gestion des finances publiques pour le projet intitulé "S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle", numéro de dossier 7674969.

Recommended by - Recommandé par :

Name - Nom	Title - Titre	Tel # - # de Tél	Signature	Date
Christine Villeneuve	Program Analyst Analyste de programmes	613-952-5758	(signed)	2016/05/19
Marc Rozon	Director, IAI Directeur, IAI	(613) 954-2884	(signed)	19 MAI 2016
Elizabeth Hendy	DG, Programs Branch DG, Direction générale des programmes	(613) 957-4344	(signed)	May 20/2016
Donald K. Piragoff	A/Senior ADM, Policy Sector SMA principal, Secteur des politiques	(613) 957-4730	(signed)	May 20/2016
William F. Pentney	DM, Justice Canada SM, Justice Canada	(613) 957-4998	(signed)	May 25, 2016

Approved by - Approuvé par (As per Section 32 of the Financial Administration Act - Au sens de la section 32 de la loi sur la gestion des finances publiques)

Name - Nom	Title - Titre	Tel # - # de Tél	Signature	Date
The Honourable Jody Wilson-Raybould	Minister, Justice Canada Ministre, Justice Canada	(613) 992-4621		

COPY



Performance Management Information / Information sur la gestion du rendement

Funding Type - Mode de financement	RIMS # / No SGI	Officer /Analyst - Officier /Analyste
[ ] Grant - Subvention [X] Contribution	7674969	Gagné, Andrée

Applicant - Demandeur

VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES AU MASCULIN

Project Title - Titre du projet

S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle

Description

The organization aims to unite men and women to the cause of victims of sexual assault; increase awareness and demystify the phenomena and impact of sexual assault against males in order to facilitate detection, denunciation and research in effective services; and gather and meet the different stakeholders (policy makers, service providers, researchers, victims) involved in sexual victimization in order to collaborate to increase the knowledge and capacity of sexual assault victims.

L'organisme ralliera les hommes et les femmes à la cause des victimes d'agressions sexuelles; accroîtra la sensibilisation et la démystification du phénomène des agressions sexuelles vécues par les hommes, ainsi que ses conséquences, dans le but d'améliorer le dépistage, la dénonciation et la recherche de services efficaces; et rencontrera et rassemblera les différents acteurs (décideurs politiques, services d'aide, chercheurs, victimes) en matière de victimisations sexuelles afin d'œuvrer ensemble à augmenter les connaissances et le pouvoir d'agir des victimes d'agressions sexuelles.

Performance Management Information - Information sur la gestion du rendement

Program Information - Information du programme

Program Objective - Objectif du programme

To promote/encourage/enhance gov./NGO involvement in identification of victim needs/gaps in services

Departmental Program - Programme ministériel

Victims Fund

Program Component - Composante du programme

Victims Fund

Program Immediate Outcomes - Résultats immédiats du programme

Program Outcome - Résultat du programme

Program Performance Indicator Details - Détails des indicateurs de rendement du programme

Performance Indicator - Indicateur de rendement
Type and number of improvements to services made

Project Outcomes - Résultats du projet

Expected Outcomes - Résultats escomptés

Augmentation de la sensibilisation sur la problématique des agressions sexuelles vécues par les homnmes;
Augmentation du réseaux de partenaires pour la sensibilisation des agressions sexuelles vécues par les homnmes.

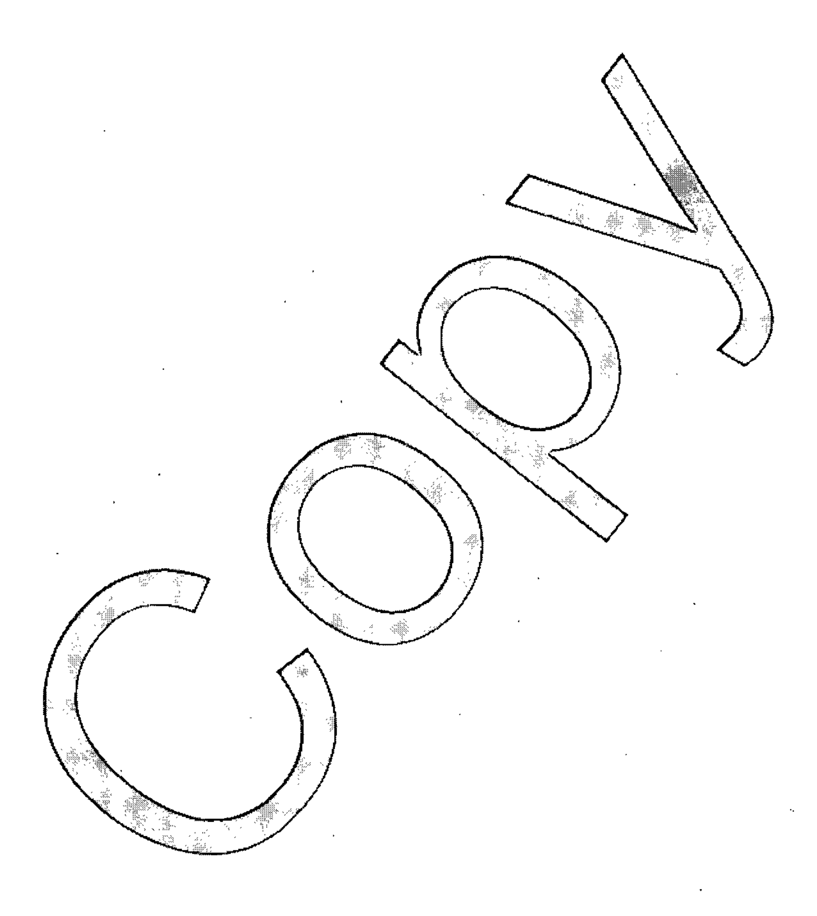
Expected Project Performance Indicators - Indicateurs de rendement du projet escomptés

1) Information diffusée à plus d'un million de canadiens et canadiennes sur le sujet des victimes masculines d'agressions sexuelles;
2) 500 hommes victimes d'agressions sexuelles référés vers des ressources et services;
3) Répertoire de partenaires à jour
4) Augmentation du nombre de partenaires
5) Matériel promotionel créé et diffusé
6) nombre de Présentations
7) 500 partenaires (individu et organisation) ont reçu l'information sur VASAM



Performance Management Information / Information sur la gestion du rendement

Performance Management Information - Information sur la gestion du rendement
Project Activities - Activités du projet
Principal Project Activities - Activités principales pour le projet *Summary of Expected Activities - Sommaire des activités prévues* Fournir des présentations et faire de la sensibilisation sur la réalité des hommes victimes d'agressions sexuelles. Créer de nouveaux partenaires pour facilliter le réseautage et favoriser le développement de resources et de services aux hommes victimes. *Product Details - Détails du produit*





Performance Management Information / Information sur la gestion du rendement

Performance Management Information - Information sur la gestion du rendement

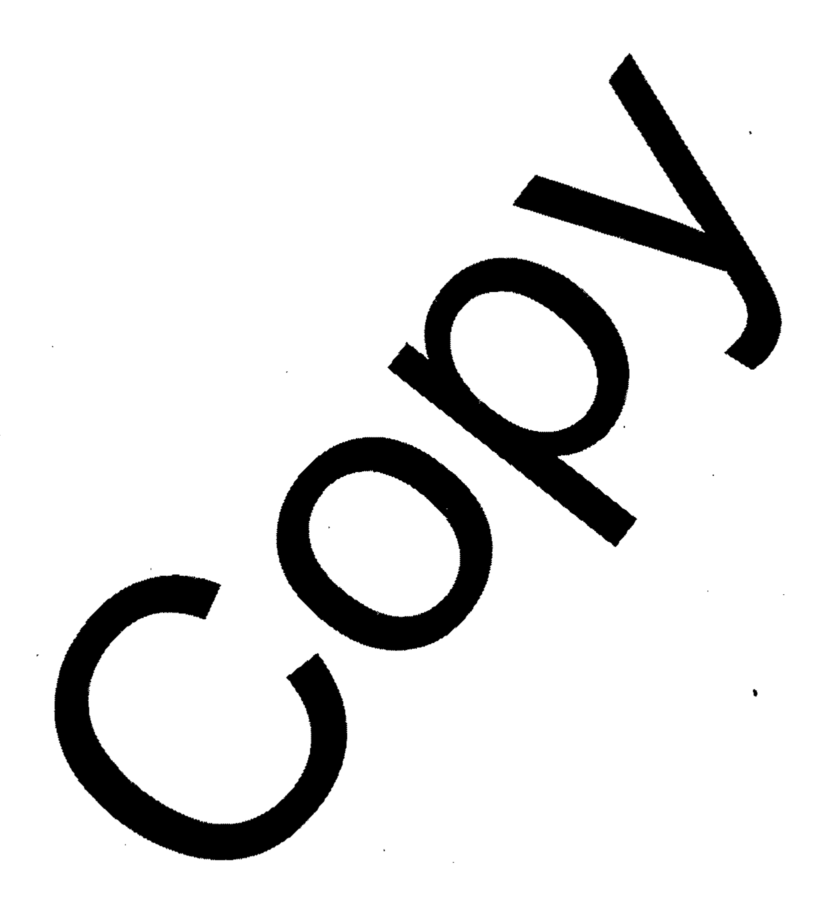
Project Activities - Activités du projet

Principal Project Activities - Activités principales pour le projet

Summary of Expected Activities - Sommaire des activités prévues

Fournir des présentations et faire de la sensibilisation sur la réalité des hommes victimes d'agressions sexuelles. Créer de nouveaux partenaires pour facilliter le réseautage et favoriser le développement de resources et de services aux hommes victimes.

Product Details - Détails du produit





ANNEX 3

Minister of Justice
and Attorney General of Canada



Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

The Honourable / L'honorable Jody Wilson-Raybould, P.C., Q.C., M.P. / c.p., c.r., députée
Ottawa, Canada K1A 0H8

M. Alain Fortier
Président
Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin
CP 44515
Lévis (Québec) G7A 4X5

Monsieur Fortier,

Il me fait plaisir de féliciter votre organisation, laquelle sera le bénéficiaire d'une contribution d'une somme maximale de 63 515 $ sur deux exercices financiers (28 077 $ en 2016-2017 et 35 438 $ en 2017-2018) en vertu du Fonds d'aide aux victimes pour le projet intitulé « S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle ».

Le Fonds d'aide aux victimes est conçu pour faire progresser les priorités ministérielles concernant les victimes d'actes criminels, déterminer des questions d'intérêt et de pratiques émergentes et favoriser l'avancement d'objectifs communs à l'égard d'enjeux liés aux victimes avec d'autres administrations gouvernementales et d'autres intervenants dans le but de veiller à ce que les victimes se fassent entendre plus efficacement dans le système de justice pénale et dans le système correctionnel fédéral.

Les fonctionnaires de la Direction générale des programmes du ministère de la Justice vous feront parvenir sous peu une copie de la lettre d'offre à l'égard de cette contribution.

Je vous demande de ne faire aucune annonce publique de ce financement avant la conclusion d'une entente de financement et suivant une consultation avec le Ministère.

Je vous souhaite beaucoup de succès avec ce projet et j'attends avec impatience de prendre connaissance des résultats de vos travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Fortier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Jody Wilson-Raybould

Canada


ANNEX 4
1993

Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

Avant de commencer

SI LE FICHIER PDF EST ACTUELLEMENT OUVERT DANS VOTRE NAVIGATEUR, S'IL VOUS PLAÎT ENREGISTRER CE DOCUMENT TOUT DE SUITE SUR VOTRE DESKTOP. PRIÈRE D'ENREGISTRER SOUVENT CE DOCUMENT POUR ÉVITER LA PERTE DES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS SAISISSEZ.

Avant de remplir le formulaire, revoyez les priorités du programme énumérées sous le programme de financement choisi, parce que seuls les projets conformes à ces priorités sont admissibles au financement demandé.

Choisissez le programme au titre duquel vous présentez votre demande ?

Fonds d'aide aux victimes - Projets générale | modifier

Priorité(s) du programme

1.Favoriser l'accès à la justice et la participation des victimes au système de justice

2.Promouvoir l'élaboration de lois, de politiques et de programmes pour les victimes

3.Encourager la mise en œuvre de principes, de lignes directrices et de lois pour répondre aux besoins des victimes d'actes criminels et préciser leur rôle dans le système de justice pénale

4.Contribuer à faire mieux connaître les conséquences de la victimisation, les besoins des victimes d'actes criminels, les services d'aide, les programmes et les lois qui existent

5.Encourager la participation d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à la détermination des besoins des victimes et des lacunes dans les services, à l'élaboration et à la prestation de programmes, de services et d'aide aux victimes

6.Promouvoir l'accroissement de la capacité des organismes non gouvernementaux

Copy

Renseignements supplémentaires

Ce formulaire de demande de financement a été conçu pour rendre le processus aussi clair et aussi facile à suivre que possible. La demande remplie devrait renfermer tous les renseignements indispensables à la prise d'une décision. Plusieurs questions renvoient (au moyen d'un point d'interrogation placé à leur droite) à des conseils précis sur la nature de l'information à donner dans votre réponse. Pour y accéder, passez le curseur sur la question ou, le cas échéant, cliquez sur le point d'interrogation

Si vous vous posez des questions supplémentaires, des conseillers seront heureux de vous aider. Vous pouvez les joindre par courriel à l'adresse suivante :

pb-dgp@justice.gc.ca;

Les fonds étant limités, ce n'est pas tous les projets admissibles qui seront financés. *Le ministère de la Justice vous remercie d'avoir pris le temps de remplir et de soumettre la demande de financement.*

s.19(1)

Interne seulement	
# du dossier	
Date reçu	

Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

Parlez-nous de vous

1. Renseignements sur le demandeur

Je suis un(e) (•) organisation ( ) individu ( ) autre administration publique demandant du financement.

Nom légal
Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin

Adresse municipale (si à l'étranger, donnez, dans ce champ, l'adresse complète, y compris la ville, l'État et le pays).
CP 44515

Ville	Province/Territoire	Code postal
Lévis	Québec	G7A 4X5

Téléphone	Télécopieur	Site Web
418-473-5393		www.vasam.org

2. Personne-ressource principale pour cette demande (le c... ...)

Prénom	Nom
Alain	Fortier

Salutation	Titre
Monsieur	Président

Téléphone	Télécopieur	Adresse courriel
418-473-5393		[redacted]

☒ Autorisé à signer au nom de l'organisation ou de l'entité

☐ Même adresse que l'adresse principale, ci-dessus (si vous avez coché, ne pas remplir les champs ci-dessous sur l'adresse)

Adresse municipale (si à l'étranger, donnez, dans ce champ, l'adresse complète, y compris la ville, l'État et le pays).
[redacted]

Ville	Province/Territoire	Code postal
Lévis	Québec	G7A 4R6

s.19(1)

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

3. Voulez-vous ajouter le nom d'autres personnes ayant le pouvoir de signature (deux maximum) ?

Champ	Personne 1	Personne 2
Prénom	[redacted]	
Nom	[redacted]	
Salutation	Monsieur	
Titre	Trésorier	
Adresse — ☐ Cochez si la même que l'adresse principale		
Adresse municipale (si à l'étranger, donnez, dans ce champ, l'adresse complète, y compris la ville, l'État et le pays).	[redacted]	
Ville	[redacted]	
Province/Territoire	Québec	
Code postal	G3N 1W6	
Téléphone	[redacted]	
Télécopieur		
Adresse courriel	[redacted]	

4. Votre organisation est (cochez l'... ues possibilité.

- ☐ une bande, une Première nation, un conseil tribal ou un organisme autochtone local, régional ou national
- ☒ un organisme communautaire, une société ou une association sans but lucratif
- ☐ un établissement ou une association du domaine de l'éducation (par ex. conseil scolaire, université, etc.)
- ☐ un organisme à but lucratif faisant du travail sans but lucratif
- ☐ un organisme de recherche ou d'évaluation
- ☐ autres (précisez)

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

5. Votre organisation est-elle constituée en société? (•) Oui ( ) Non

En vertu d'une loi de quel ordre de gouvernement votre organisation est-elle constituée en société?	Veuillez donner votre numéro d'entreprise	Date d'inscription
Provincial/Territorial	1165622631	27-Mar-14

6. Votre organisation est-elle une bande d'Indiens inscrits? ( ) Oui (•) Non

7. Est-ce que votre organisation est un organisme de bienfaisance inscrit au[illegible]s de l'Agence canadienne du revenu? ( ) Oui (•) Non

8. Quelle est la principale activité de votre organisation (300 mots ma[illegible]

- Offrir des services d'information et de références, en fonction des besoins, aux personnes, familles et organismes qui veulent obtenir de l'aide.
- Collaborer avec les organismes dont le rôle est de supporter les victimes masculines d'agressions sexuelles.
- Soutenir les initiatives en matière de prévention des agressions sexuelles.
- Favoriser la mise en place et l'accès à des services spécialisés pour les garçons et les hommes victimes d'agressions sexuelles.
- Faire des représentations auprès des instances gouvernementales afin de modifier la législation en faveur des victimes.

9. Quelle est la mission de votre organisation?

- De conscientiser la population et les instances politiques sur la problématique des agressions sexuelles perpétrées sur les hommes, durant leur enfance;
- Orienter les hommes vers des ressources appropriées;
- D'encourager les hommes de tous âges, qui ont été victimes d'agressions sexuelles, à demander de l'aide pour briser l'isolement et reprendre le contrôle de leur vie (empowerment).

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

Réservé aux organisations du Québec		
La majorité de vos membres provient-elle du secteur public québécois, c'est à-dire nommée par le gouvernement du Québec, un ministre, un organisme gouvernemental, un organisme municipal, une commission scolaire ou un autre organisme public?	☐ Oui	☒ Non
Votre personnel est-il nommé conformément à la Loi sur la fonction publique (du Québec – chapitre F 3.1.1)?	☐ Oui	☒ Non
Votre financement provient-il, pour plus de la moitié, de fonds publics du Québec, c'est-à-dire du Trésor, d'un organisme gouvernemental, d'un organisme municipal, d'une commission scolaire ou d'un autre organisme public?	☐ Oui	☒ Non
Si vous avez répondu oui à l'une des trois questions précédentes, votre organisation est tenue de produire une copie du décret l'autorisant à négocier et à conclure une entente avec Justice Canada, soit avec votre demande de financement remplie, soit avant que ce ministère ne lui offre de conclure avec elle une entente officielle. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le site Web du gouvernement du Québec sur la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M 30).		

Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

Parlez-nous de votre projet

10. Titre du projet
S'allier pour une même cause: la victimisation sexuelle

11. Échéancier prévu (aaaa-mm-jj). Veuillez choisir la date à l'aide du sélecteur de date.			
Date de début	2016-06-06	Date de fin	2017-10-31

12. Est-ce que cette demande de financement sera soumise à un autre mini ère fédéral?	○ Oui ◉ Non
12.1. La demande porte-t-elle sur la poursuite ou une étape ultérieure d'un pro antérieurement financé?	○ Oui ◉ Non

Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

13. Description du projet (500 mots maximum) ?

En préambule, il est extrêmement difficile d'estimer de manière fiable la prévalence des agressions sexuelles envers les enfants. Justement, l'enfance est le moment où les agressions sexuelles sont commises le plus fréquemment sur les hommes. Stoltenborgh, van Ijzendoorn, Euser et Bakermans-Kranenburg (2011) observaient que les taux issus des enquêtes s'adressant directement aux individus sont 30 fois plus élevés que ceux que révèlent les systèmes sur la base des signalements pour la protection de l'enfance ou les plaintes formelles enregistrées par les autorités. Ces auteurs constataient que le taux de prévalence pour l'ensemble de la population est de 11, 8%, et qu'il est de 18% pour les filles et de 7,6% chez les garçons. Ces taux sont très proches de ceux qu'une autre méta-analyse américaine avait identifiés deux ans plus tôt (Pereda, Guilera, Forns et Gomez-Benito, 2009). Au Québec, sur la base d'enquêtes téléphoniques ayant eu lieu en 2002, 2006 et 2009, Collin-Vézina et Tourigny (2011) rapportent une prévalence auto-rapportée de l'ordre de 22% pour les femmes et de 10% pour les hommes. Cela représente 1,8 millions de Québécoises et 820 000 hommes québécois qui ont été victimes d'agressions sexuelles durant leur enfance. En incluant les agressions sexuelles vécues à l'âge adulte, le Ministère de la Santé et des services sociaux du Gouvernement du Québec dénote qu'un homme sur six vivra une agression sexuelle au cours de sa vie (www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/agression_sexuelle).

Au sens de la loi, la victime n'a pas de sexe, mais au Québec la recherche et les services offerts en matière d'agressions sexuelles se sont davantage développés pour les femmes et leurs enfants. Nous aimerions que les hommes victimes d'agressions sexuelles prennent leur place et la parole pour se joindre à la voix des femmes.

Ce projet s'articule autour de trois objectifs distincts et complémentaires:
- rallier les hommes et les femmes à la cause des victimes d'agressions sexuelles;
- accroître la sensibilisation et la démystification du phénomène des agressions sexuelles vécues par les hommes, ainsi que ses conséquences, dans le but d'améliorer le dépistage, la dénonciation et une recherche de services efficaces;
- rencontrer et rassembler les différents acteurs (décideurs politiques, services d'aide, chercheurs, victimes) en matière d'agressions sexuelles afin d'oeuvrer ensemble à augmenter les connaissances et le pouvoir d'agir des victimes d'agressions sexuelles.

Au départ, nous désirons nous adresser aux Québécois et Québécoises, puis ensuite à la francophonie hors Québec. Pour ce faire, nous devons augmenter notre visibilité dans la province de Québec. Du matériel promotionnel sera élaboré pour rejoindre les victimes masculines d'agressions sexuelles par le biais d'intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Des représentations seront faites dans toutes les régions du Québec où des expertises ont été développées auprès des hommes et des victimes d'agressions sexuelles. Cela permettra de mobiliser les diverses expertises et les différents acteurs locaux et régionaux pour promouvoir l'accès à la justice et aux services pour les victimes masculines d'agressions sexuelles.

14. Expliquez en quoi votre projet est nécessaire (500 mots maximum) ?

Les différences des taux de victimisation des garçons et des filles pendant l'enfance s'expliquent par la plus grande victimisation des filles et la résistance plus grande des sujets masculins à dévoiler leur victimisation. Cette résistance s'explique parce que:
- le dévoilement est perçu comme un sérieux aveu de faiblesse dans une société qui voit plutôt les hommes comme des agresseurs que comme des victimes;
- ils ont peur d'être considérés comme l'instigateur de l'expérience sexuelle révélée, ou comme homosexuels si l'agresseur était masculin;
- ils ont peur de l'étiquette de «victime d'agressions sexuelles» que le dévoilement leur donnera;
- ils craignent une réaction négative de l'entourage au dévoilement.

Il est clair que le problème du non dévoilement de l'abus sexuel est central dans le traitement des séquelles : seule une petite minorité des expériences d'abus sont signalées, le reste étant caché sans pour autant cesser de faire du tort aux victimes (Romano et De Luca, 2001). Il est donc primordial de s'adresser aux victimes masculines aussi. Il importe de briser le tabou des agressions

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

14. Expliquez en quoi votre projet est nécessaire (500 mots maximum) ?

sexuelles commises sur les hommes, pour que ces derniers brisent le silence et aient ensuite accès à des services d'aide spécialisés pour eux.

Concernant les services qui sont mis en place actuellement au Québec, soit ils ont une vision féministe et sont réservés aux femmes ou aux jeunes enfants, soit ils sont généralistes et ne tiennent pas compte de la réalité bien particulière de la victime d'agressions sexuelles. Le plus grand réseau d'aide pour les victimes d'agressions sexuelles est le Regroupement des Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (CALACS). « Les CALACS, membres du Regroupement, s'adressent aux femmes et aux adolescentes victimes d'agressions sexuelles, récentes ou passées, ainsi qu'à leurs proches. Leur mission est de venir en aide aux victimes d'agression sexuelle » (www.rqcalacs.qc.ca/services-calacs.php). Dans de rares régions, il existe des initiatives locales pour jeunes garçons, et exceptionnellement, pour adolescents. Cependant, étant donné que plus de 50% des victimes québécoises vont attendre plus de 5 ans avant d'en parler à quelqu'un (Hébert, Tourigny, Cyr, McDuff et Joly, 2009) et que les hommes américains attendent 10 ans en moyenne avant de révéler leur victimisation sexuelle (O'Leary et Barber, 2008), les services des CALACS ne pourront s'appliquer aux victimes masculines.

L'autre possibilité d'aide pour les hommes victimes d'agressions sexuelles est plus généraliste dans son approche et ses services. Il s'agit de rejoindre le Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de sa région, mais avec une mission aussi large et des ressources limitées, l'aide reçue est souvent critiquée par les utilisateurs pour des raisons de délais d'accès aux services, ou d'informations, ou d'interventions, qui sont parfois limitées par la connaissance de cette victimisation particulière. D'ailleurs, déjà certains CAVAC nous ont invité dans leur région pour présenter nos services, faute de moyens VASAM a refusé l'invitation.

Il importe donc de développer une nouvelle stratégie pour rejoindre ces victimes masculines et leur donner une voix.

15. Pour être financé, votre projet doit correspondre à au moins une des priorités du programme de financement au titre duquel vous remplissez la demande. Veuillez choisir le ou les priorités du programme de financement qui correspondent à votre projet et expliquez comment votre projet y répondra.

Priorité(s) du programme	Expliquez brièvement comment votre projet répond à la priorité
1.Favoriser l'accès à la justice et la participa	La sensibilisation et la démystification permettra de mieux connaître et reconnaître la réalité des hommes victimes d'agressions sexuelles. Ainsi, les messages sociaux, les services et les politiques seront mieux ciblés et deviendront donc accessibles. Cela fera en sorte de faciliter le dévoilement ou la dénonciation pour les victimes masculines.
2.Promouvoir l'élaboration de lois, de polit	En réunissant les divers acteurs sous une même cause, il pourrait y avoir une voix commune, plus forte, pour dénoncer les diverses entraves qui découragent les victimes d'agressions sexuelles (peines peu sévères pour les agresseurs, processus légal et juridique lourd et fastidieux, délai de prescription, etc.). De plus, la variété des expertises rassemblées permettrait de trouver des solutions adaptées aux victimes d'agressions sexuelles.
4.Contribuer à faire mieux connaître les co	Les ressources pour victimes masculines se connaissent peu, les regrouper leur permettrait de mettre en commun leur expertise. De plus, en réunissant chercheurs, cliniciens et victimes, les connaissances élaborées présentement en silos, et très localement, pourront être partagées et bonifiées.

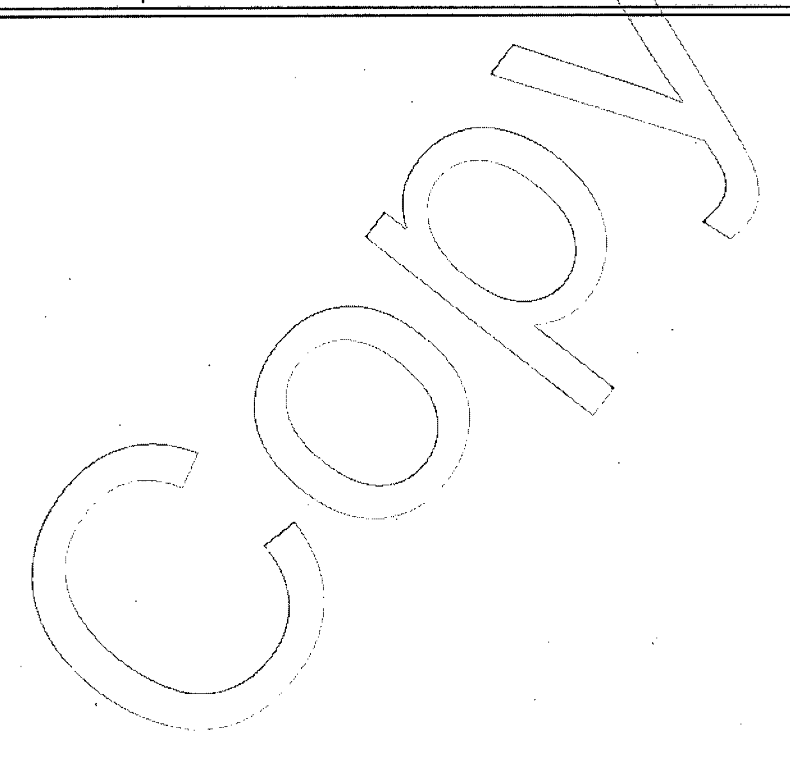
Ajouter une priorité

Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

16. Quelle expertise ou expérience permet à votre organisation d'entreprendre le projet (300 mots maximum)?	?

Les membres du conseil d'administration de VASAM proviennent de différents secteurs. Il y a des victimes masculines d'agressions sexuelles, qui amènent la réflexion sur ce qu'ont réellement besoin ces personnes. Il y a des chercheurs et enseignants, qui cherchent à mieux comprendre et documenter la réalité de ces victimes masculines, pour ensuite en diffuser les connaissances. Il y a des intervenants, qui apportent la vision des actions à entreprendre pour aider ces hommes. Il y a des représentants du milieu des affaires, qui excellent en gestion et dans les activités de promotion et de publicité. Toute cette expertise est réunie à même le conseil d'administration, cela sans compter sur le réseautage qui s'est créé lors des différentes actions entreprises dans la dernière année. Par exemple, nous avons créé des liens étroits avec les organismes venant en aides aux hommes et aussi les CAVAC et même, certain CALACS à travers la province de Québec. Grâce à ses alliances, ils nous sera plus facile de planifier et d'organiser la tournée des régions pour toucher le plus grand nombre possible d'intervenants.



17. Qui (population cible) profitera directement de la réalisation de ce projet?
☒ Les enfants (âgés de 0 à 12 ans)
☒ Jeunes (de 12 à 18 ans)
☐ Peuples autochtones
☐ Les collectivités du Nord
☒ Les collectivités éloignées
☒ Les communautés urbaines
☐ Groupes de minorités ethnoculturelles ou visibles
☐ Communautés minoritaires de langue officielle
☐ Les personnes sans abri
☐ Les personnes handicapées
☐ Les personnes ayant des problèmes de santé mentale
☐ La toxicomanie
☐ Les personnes vivant une séparation ou un divorce
☐ Les jeunes à risque
☐ Les jeunes ayant des démêlés avec la justice
☒ Les victimes d'actes criminels
☒ Les intervenants du système de justice
☒ Les autres groupes professionnels
☐ Les administrations publiques (provinces ou territoires)
☐ Les personnes âgées
☐ D'autres (précisez)

18 .Expliquez comment votre projet fait preuve de sensibilité aux problèmes de diversité et d'égalité des sexes (300 mots maximum)	?
L'objet même du projet, les hommes victimes d'agressions sexuelles, tient compte de la variable «genre». Notre souci est de faire avancer la cause des victimes d'agressions sexuelles d'abord, et de s'adresser aux hommes victimes spécifiquement étant donné le manque de ressources existantes. Notre but est de collaborer avec les organismes pour femmes ayant développer une expertise «genrée» d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, pour ensuite développer une approche sensible au genre masculin. Donc la démarche reconnaît la diversité des sexes tout en désirant que soit atteinte l'égalité pour les victimes d'agressions sexuelles.	

19. Expliquez comment les objectifs du développement communautaire durable seront appuyés (300 mots au maximum)	?

La tournée provinciale va nous permettre de:
- développer de nouvelles ressources;
- développer de nouveaux partenariats;
- maintenir et améliorer nos liens avec nos partenaires actuels; que ce soit avec les CAVAC, les CALACS, des organismes communautaires, des psychologues en pratique privée ou des travailleurs sociaux.

Cette nouvelle façon de faire nous permet de croire à une offre de service augmentée et améliorée, au niveau des victimes masculines d'agression sexuelle, ce qui aura pour effet d'implanter positivement des changements durables.

Le ministère de la Justice s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités fran[illegible]phones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnais[illegible]nce et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

20. Décrivez comment votre projet tiendra compte des besoins des francophon[illegible] Québec ou des anglophones du Québec (300 mots maximum)	?

Déjà seulement à partir des membres du conseil d'administration, des contacts dans la francophonie sont créés en Alberta, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Bien sûr, le premier objectif est d'abord et avant tout de développer et de consolider l'offre de services pour la province de Québec. Par la suite, nous désirons travailler en collaboration avec 1 sur 6 , à travers le Canada, pour augmenter la sensibilisation sur la problématique des agressions sexuelles vécues par les hommes. Grâce au site Web et à une ligne d'information sans frais partout au Canada, nous pourrons donner de l'information et sensibiliser les francophones canadiens sur cette problématique. Avec les réseaux de contact qui seront agrandis dans les autres provinces, il est facilement envisageable de créer une même cartographie des ressources disponibles dans chacune des provinces.

21. Comment les résultats et les c[illegible]statations de votre p[illegible] seront-ils communiqués ou diffusés? (300 mots maximum)	?

Pour ce qui est des constatations finales de cette subvention, un carnet de visite avec des comptes rendus seront produits pour chacune des visites régionales, dans lesquels seront rédigées les avancées faites au niveau des connaissances, de la politique et de l'intervention, ainsi que les pistes d'actions ou recommandations à entreprendre. De plus, un dossier de presse sera monté avec les diverses entrevues (radio, télévision, journal, médias informatiques, etc.) réalisées lors des visites dans chacune des régions.

s.19(1)

Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

22. Comment mesurerez-vous les répercussions ou la réussite de votre projet (choisissez le moyen le plus approprié)?

- ☐ Évaluation (y compris par un tiers ou à l'interne)
- ☒ Enquête sur la satisfaction
- ☒ Questionnaires remplis avant et après par les participants
- ☐ Données rassemblées en fonction des principaux indicateurs de rendement
- ☐ Autre (présisez)

23. Qui, le cas échéant, évaluera votre projet? Décrivez de façon gé... ola... u votre méthode d'évaluation. (300 mots au maximum)

Après chaque rencontre ou lors des présentations chez les partenaires locaux ou régionaux, des éléments d'évaluation seront recueillis à chaque fois. Il y aura d'abord une enquête sur la satisfaction à l'égard du contenu et du format de nos présentations. Pour évaluer l'acquisition des connaissances lors des présentations, un questionnaire avec des échelles de mesure servira à connaître l'état des connaissances sur la problématique, sur les politiques, sur l'intervention auprès des hommes victimes d'agressions sexuelles, ainsi que sur les ressources locales pouvant aider ces hommes. Ce questionnaire sera complété avant et après chacune de nos visites pour constater les écarts apportés par notre présence en région.

24. Donnez le nom du ou des mem... votre ... nisation ... i aideront à l'exécution ou à la supervision du projet

Nom et/ou titre du poste	Rôle / Responsabilité
Alain Fortier	Supervision et mise en place du projet. Présence médiatique.
Frank Tremblay	Mise en place du projet et présence médiatique.
[redacted]	Gestion des événements et contrôle des fonds
François-Olivier Bernard	Réseautage des ressources et de la recherche auprès des hommes, soutien technique et administratif

Ajouter un membre

s.19(1)

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

25. Votre projet aura-t-il besoin de l'appui ou de la participation de tiers? ?

Nom de l'appui	Décrivez la nature de l'appui (c.-à-d. des sources de références, avocat, bailleur de fonds, fournisseur de locaux, conseiller, bénévole, etc.)	L'appui a été confirmé?	Est-ce une relation nouvelle ou de longue durée?	
[redacted]	conseiller juridique	☒ Oui ☐ Non	☐ Nouvelle ☒ Longue durée	
[redacted]	source de références: hommes	☒ Oui ☐ Non	☐ Nouvelle ☒ Longue durée	-
Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes (RPSBEH)	source de références	☒ Oui ☐ Non	☐ Nouvelle ☒ Longue durée	-
Masculinités et Société (M&S)	source de références	☒ Oui ☐ Non	☐ Nouvelle ☒ Longue durée	-
CAVAC	soutien dans l'organisation et planification	☒ Oui ☐ Non	☒ Nouvelle ☐ Longue durée	-
CALACS	soutien dans l'organisation et planification	☒ Oui ☐ Non	☒ Nouvelle ☐ Longue durée	-
À coeur d'homme	soutien dans l'organisation	☒ Oui ☐ Non	☒ Nouvelle ☐ Longue durée	-

Ajouter un appui

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

Plan de travail

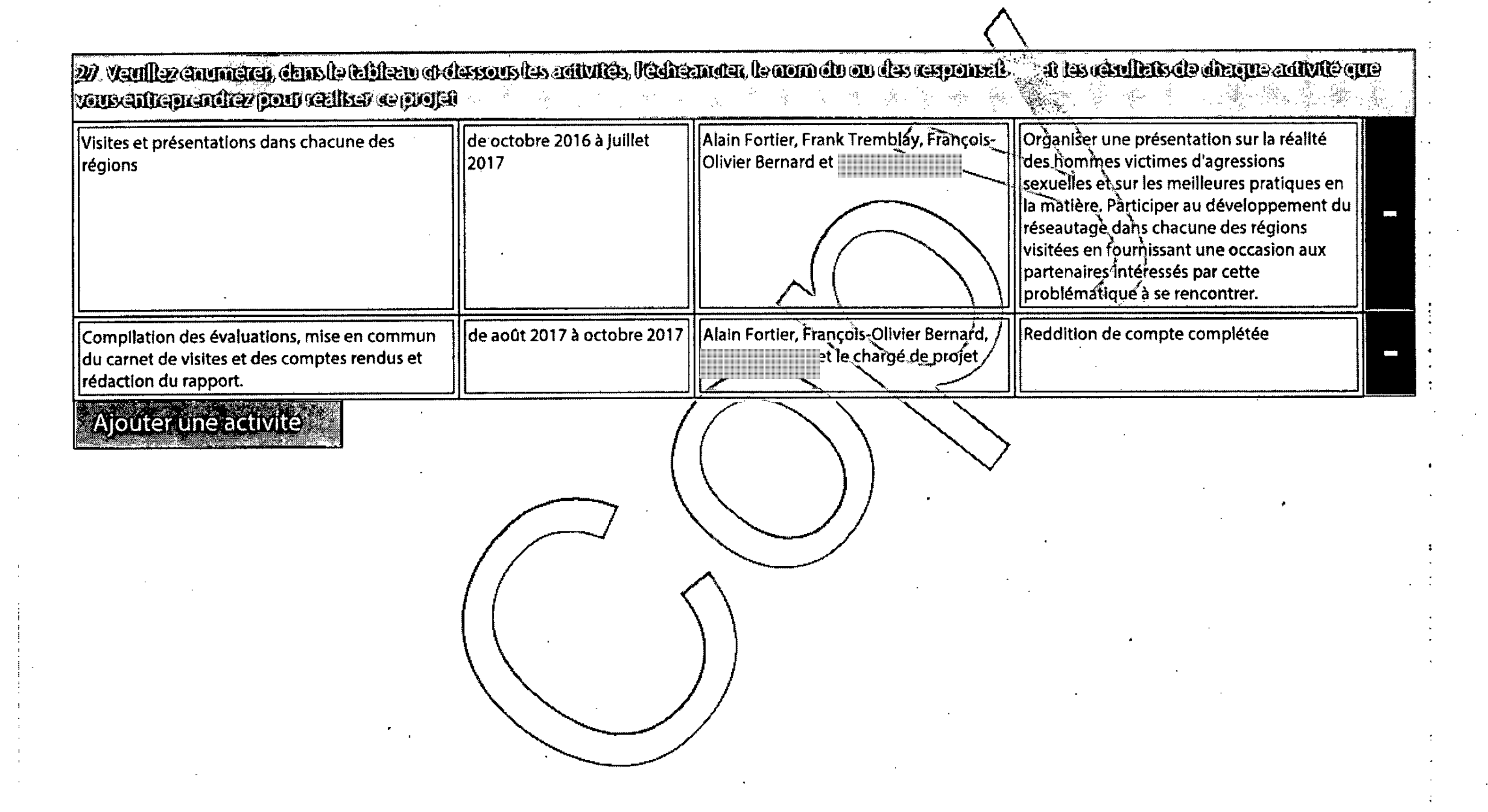
26. Quel est ou quels sont les objectifs (3 au maximum) de votre projet (ils doivent être précis, mesurables et atteignables)?	?
Premier objectif	
Avoir informé 1 million d'hommes et de femmes canadiens francophones sur la cause des victimes d'agressions sexuelles et l'existence de ressources spécifiques à leurs besoins par le biais des visites régionales faites auprès des intervenants et organisations locales et régionales interpellées par les victimes masculines d'agressions sexuelles.	
Deuxième objectif	
Avoir référé 500 hommes victimes d'agressions sexuelles vers les ressources adéquates en fonction de leurs besoins (juridique, santé physique ou mentale)	
Troisième objectif	
Avoir présenté nos services et notre mission à 500 partenaires (intervenants, décideurs ou organisation) ayant développé une expertise dans un ou l'autre des champs suivants: victimologie (recherche et intervention), droits civils et criminels, santé de l'homme (recherche et intervention), politiques sociales, notables.	

27. Veuillez énumérer, dans le tableau ci-dessous les activités, l'é[illegible]ancier, le nom [illegible] ou des responsables et les résultats de chaque activité que vous entreprendrez pour réaliser ce projet

Titre de l'activité ?	Durée (de-à) ?	Personne(s) responsable(s) ?	Résultats (produits et/ou services) ?
Organisation de la tournée provinciale	4 mois à partir de l'acceptation de la subvention (juin, juillet, août et septembre) pour les partenaires connus. En continu, pour les partenaires potentiels.	Alain Fortier et François-Olivier Bernard, avec le chargé de projet	Embauche d'un chargé de projet. Répertorier les partenaires actuels et les invitations déjà reçues dans le réseau des CALACS, CAVAC, du RPSBEH et de M&S. Se greffer à un événement déjà organisé ou faire notre propre activité indépendante. Cibler les régions restantes et les autres partenaires potentiels: à coeur d'hommes, les ordres professionnels, etc. Conception et réalisation du matériel promotionnel.

s.19(1)

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement



27. Veuillez énumérer, dans le tableau ci-dessous les activités, l'échéancier, le nom du ou des responsables et les résultats de chaque activité que vous entreprendrez pour réaliser ce projet

Visites et présentations dans chacune des régions	de octobre 2016 à juillet 2017	Alain Fortier, Frank Tremblay, François-Olivier Bernard et [redacted]	Organiser une présentation sur la réalité des hommes victimes d'agressions sexuelles et sur les meilleures pratiques en la matière. Participer au développement du réseautage dans chacune des régions visitées en fournissant une occasion aux partenaires intéressés par cette problématique à se rencontrer.	-
Compilation des évaluations, mise en commun du carnet de visites et des comptes rendus et rédaction du rapport.	de août 2017 à octobre 2017	Alain Fortier, François-Olivier Bernard, [redacted] et le chargé de projet	Reddition de compte complétée	-

Ajouter une activité

Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

8. Budget

Dates actuelles de début et de fin du projet	?
Date de début (aaaa-mm-jj)	2016-06-06
Date de fin (aaaa-mm-jj)	2017-10-31

A) Contributions de Justice Canada ?

Exercice(s) financier(s)

Actions	Catégorie de la dépense	Description de la dépense	2016-2017	2017-2018
+ -	Frais administratifs	Ligne téléphonique avec interurbains illimités	$480.00	$540.00
+ -	Frais administratifs	Conception graphique (outils promotionnels)	$1,000.00	
+ -	Frais administratifs	Impression et papeterie (dépliants, affiches et évaluations)	$2,000.00	$2,000.00
+ -	Frais administratifs	Assurances responsabilités	$1,000.00	$1,000.00
+ -	Autre (précisez)	Rétribution pour présentations et représentation (500 présentations et rencontres de réseautage anticipés)	$6,300.00	$9,900.00
+ -	Matériel de bureau, meubles et c	Équipements informatiques (ordinateur portable et projecteur)	$1,600.00	
+ -	Salaires (y compris les avantages	Chargé de projet	$4,900.00	$5,460.00
+ -	Frais de voyages	Déplacement, hébergement et repas	$8,297.00	$13,038.00
+ -	Autre (précisez)	Location ponctuelle de salle	$1,000.00	$2,000.00

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

+ -	Frais administratifs	Vérification comptable	$1,500.00	$1,500.00
		Sous-total	$28,077.00	$35,438.00
		Grand Total	$63,515.00	

B) Autre(s) contributions

Actions	Source du financement	Catégorie de la dépense	Description de la dépense	Exercice(s) financier(s) 2016-2017	2017-2018
+ -					
			Sous-total		
			Grand Total	$0.00	

C) Contribution en nature
C'est à dire la valeur du financement* sous la forme de biens ou de services plutôt qu'en argent

Actions	Source du financement	Description de la dépense	Exercice(s) financier(s) 2016-2017	2017-2018
+ -				
		Sous-total		
		Grand Total	$0.00	

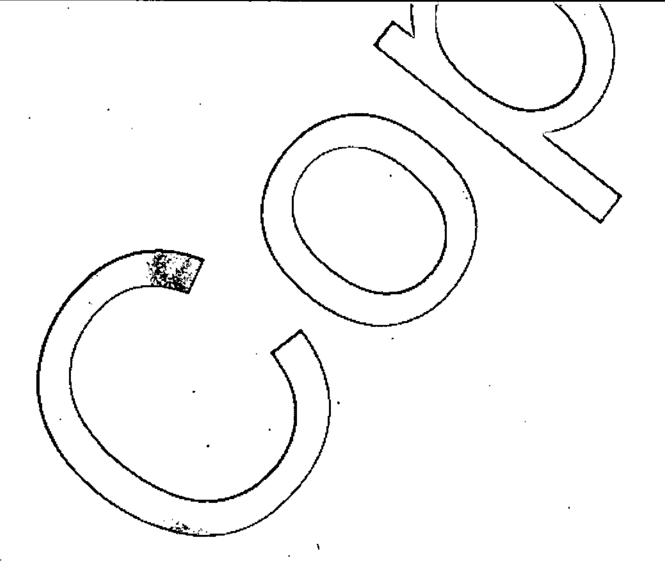
**La valeur du financement est une estimation de la valeur marchande de la contribution en nature*

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

29. Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur le projet que, d'après vous, nous devrions connaître. (300 mots maximum)

Depuis la création de VASAM, nous travaillons beaucoup en prévention, même si nous avons peu de moyens. Notre président a publié un livre («Agressé sexuellement; de victime à résilient») pour inciter les hommes à reprendre le contrôle de leur vie. Vous pourrez constater dans le rapport annuel tout le travail fait dans la dernière année, et ce, sans aucune source de financement autre que les dons et le membership. Parmi les activités faites, nous portons à votre attention notre étroite collaboration avec le Ministère de la justice. Nous avons participé à l'élaboration de la charte des victimes. Nous avons appuyé à la chambre des communes et au Sénat le projet de loi C-32 et C-26. Nous avons participé au colloque 2015 des victimes d'acte criminel à Gatineau à titre de conférencier. De plus nous avons fait plusieurs conférences à l'Université Laval et l'Université de Montréal aux futurs intervenants. Malgré notre jeune âge, l'expérience accumulé lors des deux dernières années jumelée à la force de notre C.A. et aux appuis que nous avons créés avec nos partenaires, font en sorte que nous pouvons mener à bien ce projet et en faire un succès.

30. Si, au cours des cinq dernières années, vous avez reçu une aide financière fédérale, a-t-elle fait l'objet d'une vérification comptable?	○ Oui ◉ Non
31. Votre organisation reçoit-elle un remboursement de la TPS/TVH de la part du gouvernement fédéral?	**○ Oui ◉ Non**



Ministère de la Justice Canada

Formulaire de demande de financement

Conditions

Si votre demande est retenue, vous devrez communiquer vos renseignements bancaires pour recevoir les paiements par voie électronique.

Les fonds du Ministère ne peuvent servir qu'aux fins précisées dans la présente demande. Une fois que le Ministère a accepté d'accorder son aide financière, aucun changement important ne peut être apporté au projet sans son approbation (c'est d'ailleurs lui qui détermine, dans chaque cas, ce qui constitue un changement important). Les fonds non utilisés à ces fins doivent être restitués au Ministère.

L'organisation est entièrement responsable de ses dettes. Le Ministère ne prendra en considération aucune demande d'aide visant à les régler. L'organisation doit accepter de se conformer à toutes les lois provinciales, territoriales et fédérales.

La contribution financière du Ministère doit être expressément reconnue et mentionnée dans les publications financées par lui. Une formule habituelle est : « Nous reconnaissons l'appui financier du ministère de la Justice du Canada ».

En ce qui concerne le projet ou la programmation pour lequel une aide financière est demandée, l'organisation accepte de mettre en œuvre les mesures linguistiques qui seront indiquées pour respecter l'esprit et l'intention de la *Loi sur les langues officielles*.

En signant le présent formulaire, (le demandeur) autorise le ministère de la Justice du Canada à divulguer tout renseignement qui s'y trouve à l'interne et dans l'administration fédérale ou à des entités non fédérales aux fins suivantes : prendre une décision sur la présente demande; gérer et contrôler la mise en œuvre du projet ou de la programmation; en évaluer les résultats, une fois le projet ou la programmation terminé(e). Cette divulgation pourra aussi servir à prendre une décision sur toute autre demande de financement du demandeur en vertu d'un autre programme du Ministère.

S'il reçoit une demande d'accès à l'information concernant la présente demande d'aide financière ou tout autre renseignement qu'il possède sur l'organisation, le Ministère divulguera toute l'information qui lui aura été communiquée, à l'exception des renseignements personnels, qui seront traités conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Toute personne faisant du lobbying pour le compte du bénéficiaire doit être enregistrée conformément à la *Loi fédérale sur le lobbying*.

Ministère de la Justice Canada
Formulaire de demande de financement

Déclarations

Je déclare que

les renseignements contenus dans la présente demande sont exacts et complets;

la demande est présentée au nom de l'organisation nommée dans la 1ère partie et avec son approbation;

si une aide financière lui est accordée, l'organisation s'engage à fournir des états financiers et des rapports sur les résultats, suivant les exigences du ministère de la Justice du Canada;

si une aide financière lui est accordée, l'organisation s'engage aussi à accepter que le projet ou la programmation financé soit évalué suivant les exigences du ministère de la Justice du Canada;

aucun fonctionnaire ou titulaire de charge publique, présent ou ancien, qui est en contravention du Code de valeurs et d'éthique du secteur public ou de la *Loi sur les conflits d'intérêts* ne bénéficiera d'un avantage direct ou indirect de l'aide financière demandée;

l'organisation n'a pas directement ou indirectement payé ou convenu de payer, et elle convient qu'elle ne paiera pas, directement ou indirectement, d'honoraires conditionnels pour la sollicitation, la négociation, ou l'obtention du financement dans le cadre de cette demande.

Demandeur	Victimes d'Agressions Sexuelles Au Masculin
Nom de la personne autorisée à signer	Alain Fortier
Poste	Président
Je consens aux modalités ci-dessus.	☒
Date	2-May-16

S'il vous plaît envoyer ce formulaire rempli et les documents complémentaires à:

pb-dgp@justice.gc.ca;

Nous souhaitons apporter des améliorations au formulaire de demande de financement et aimerions obtenir vos commentaires sur le document ainsi que sur votre expérience à son égard. Le sondage ci-dessous comporte neuf affirmations et questions et il devrait prendre environ cinq minutes à remplir. Votre rétroaction nous est très utile : https://fr.surveymonkey.com/s/S8YH283

s.21(1)(a)

s.23



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

FOR INFORMATION

NUMÉRO DU DOSSIER/FILE #: 2016-009186

COTE DE SÉCURITÉ/SECURITY CLASSIFICATION: Protected B – Solicitor/Client Privilege

TITRE/TITLE: Administrative Segregation – Policy Development and Litigation

SOMMAIRE EXÉCUTIF/EXECUTIVE SUMMARY

[redacted]

Soumis par (secteur)/Submitted by (Sector): Public Safety Defence and Immigration

Responsable dans l'équipe du SM/Lead in the DM Team: Caroline Leclerc

Revue dans l'ULM par/Edited in the MLU by: Sarah McCulloch

Soumis au CM/Submitted to MO: 6 May 2016



s.21(1)(a)
s.23

Protected B – Solicitor/Client Privilege
FOR INFORMATION

2016-009186

MEMORANDUM FOR THE MINISTER

Administrative Segregation – Policy Development and Litigation

[redacted]

Page 105

is withheld pursuant to sections

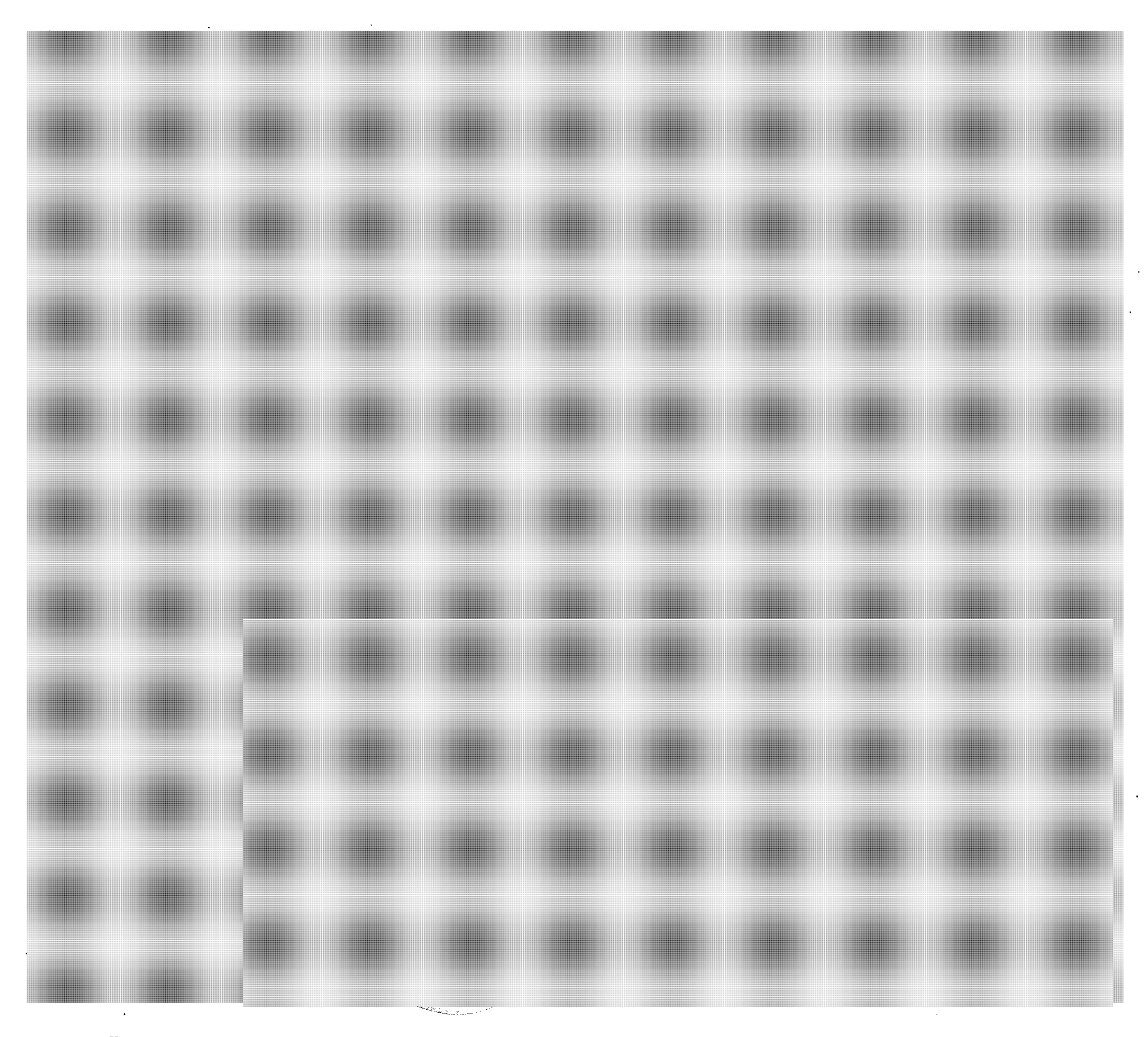
est retenue en vertu des articles

21(1)(a), 23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

s.21(1)(a)
s.23



PREPARED BY
Anne-Marie Waters
Senior Counsel
Correctional Service Canada Legal Services Unit
613-947-2634

Pages 107 to / à 160

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

21(1)(a), 23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l'accès à l'information



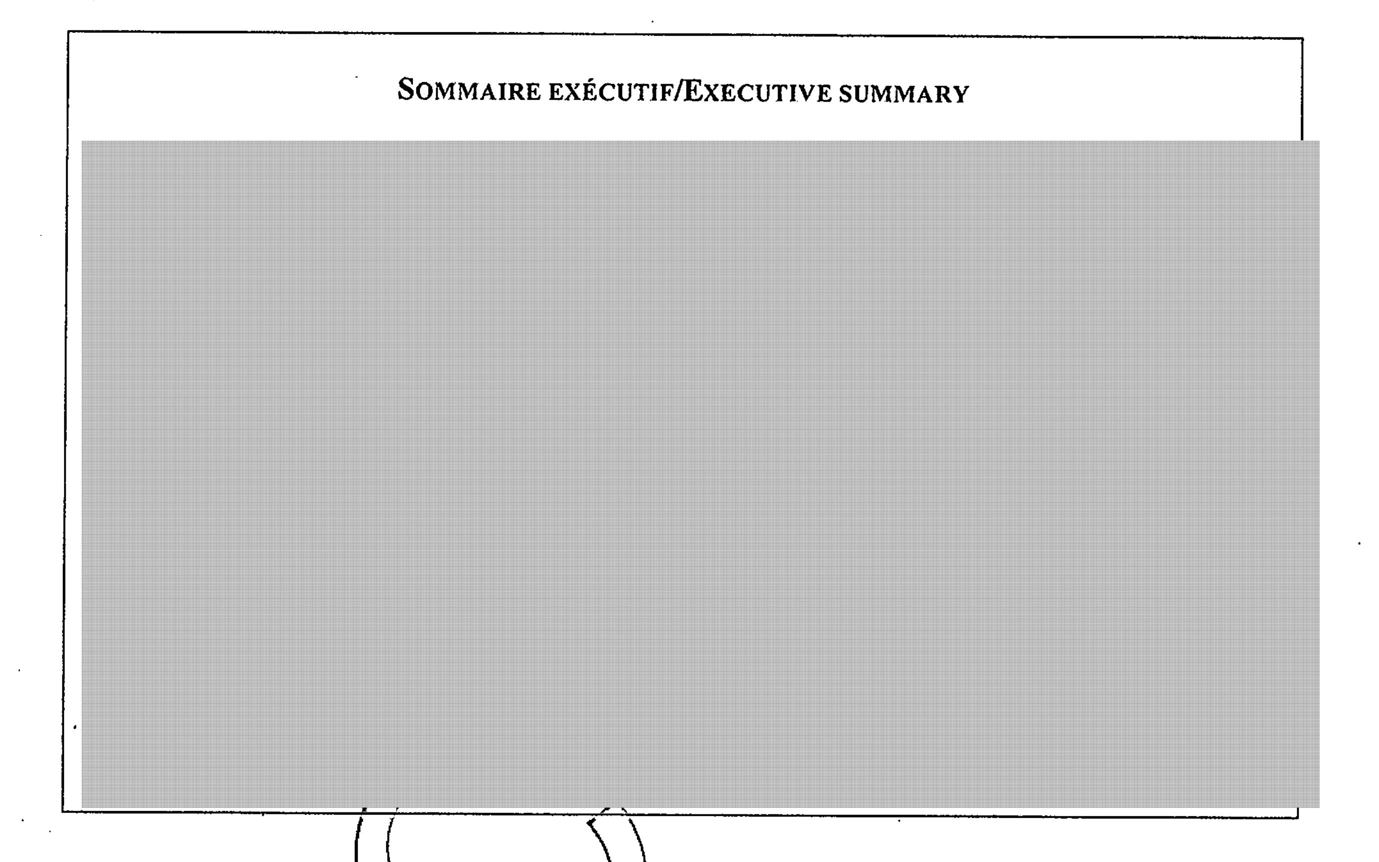
Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

FOR APPROVAL
NUMERO DU DOSSIER/FILE #: 2016-011929
COTE DE SECURITE/SECURITY CLASSIFICATION: solicitor-client privilege

TITRE/TITLE: Administrative Segregation Litigation – Approval of Response Letter

SOMMAIRE EXÉCUTIF/EXECUTIVE SUMMARY



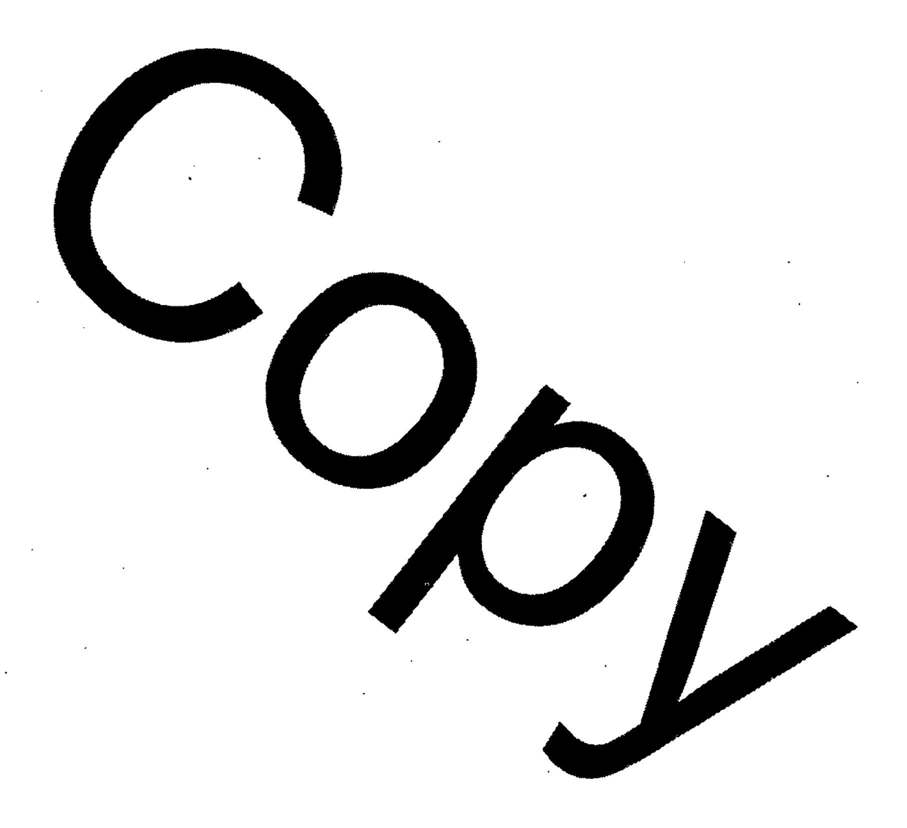
[redacted]

Soumis par (secteur)/Submitted by (Sector): Public Safety Defence and Immigration

Responsable dans l'équipe du SM/Lead in the DM Team: Caroline Leclerc

Revue dans l'ULM par/Edited in the MLU by: Sarah McCulloch

Soumis au CM/Submitted to MO: 27 May 2016


Copy



Department of Justice Canada

Ministère de la Justice Canada

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

Solicitor-Client Privilege
FOR APPROVAL

2016-011929

MEMORANDUM FOR THE MINISTER

Administrative Segregation Litigation – Approval of Response Letter

[redacted]

Page 164

is withheld pursuant to sections

est retenue en vertu des articles

21(1)(a), 21(1)(b), 23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

[redacted]

ANNEXES

Annex 1: [redacted]
Annex 2:
Annex 3:

PREPARED BY
Juline Fresco
Counsel
Public Safety, Legal Services
613-998-0581

☐ **I CONCUR.**

☐ **I DO NOT CONCUR.**

☐ **OTHER INSTRUCTIONS:**

____

____
The Honourable Jody Wilson-Raybould

____
Date

Pages 166 to / à 178

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

21(1)(a), 21(1)(b), 23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l'accès à l'information